

MONTE•CARLO
SOCIÉTÉ DES BAINS DE MER

**SOCIÉTÉ ANONYME DES BAINS DE MER
ET DU CERCLE DES ÉTRANGERS À MONACO
(S.B.M.)**

Société anonyme monégasque au capital de 24 516 661 euros
Siège social : Monte-Carlo - Place du Casino, Principauté de Monaco
R.C.S. Monaco 56 S 523
Siren : 775 751 878

Rapport financier semestriel
Comptes consolidés au 30 septembre 2018

www.montecarlosbm.com

ISIN : MC0000031187

SOMMAIRE

Rapport d'activité	3
Comptes consolidés du Groupe	7
Rapport de l'Auditeur contractuel et des Commissaires aux Comptes	47
Attestation de la personne responsable	49

SOCIETE DES BAINS DE MER ET DU CERCLE DES ETRANGERS A MONACO

RAPPORT SEMESTRIEL D'ACTIVITE AU 30 SEPTEMBRE 2018

- **Chiffre d'affaires de 340,0 millions d'euros contre 292,9 millions d'euros l'exercice précédent :**
 - le chiffre d'affaires jeux progresse de 27,5 millions d'euros, soit 26 %, avec une augmentation de 64 % des revenus des jeux de table, alors que l'activité des appareils automatiques est en retrait de 5 %
 - le secteur hôtelier présente une progression de 10 % de ses revenus, avec l'impact de la réouverture partielle de l'Hôtel de Paris et l'évolution favorable de l'ensemble des établissements, en particulier de restauration
 - le chiffre d'affaires locatif progresse de 9 %
- **Résultat Opérationnel s'établit à 36,9 millions d'euros contre 16,2 millions d'euros pour le premier semestre 2017/2018**
- **Résultat net consolidé s'établit en positif de 43,9 millions d'euros contre 19,8 millions d'euros pour le premier semestre 2017/2018 avec :**
 - une amélioration des résultats de Betclic Everest Group, dont la consolidation par mise en équivalence se traduit par une contribution positive de 7,3 millions d'euros sur le semestre, en hausse de 3,6 millions d'euros sur celle de la même période de l'exercice passé

ACTIVITE AU COURS DU PREMIER SEMESTRE 2018/2019 ET FAITS MARQUANTS

Le Groupe enregistre des résultats semestriels 2018/2019 en amélioration par rapport au premier semestre de l'exercice passé.

Au titre des six premiers mois de l'exercice 2018/2019, le chiffre d'affaires du Groupe s'établit à 340 millions d'euros contre 292,9 millions d'euros précédemment. Cette hausse de 47,1 millions d'euros est la conséquence d'une amélioration des recettes dans l'ensemble des secteurs d'activité. Il est rappelé que le Groupe S.B.M. applique à compter de l'exercice 2018/2019 la nouvelle norme IFRS 15 « Produits des activités ordinaires tirés de contrats conclus avec des clients ». Les impacts sont limités et conduisent à une minoration de 0,6 % du chiffre d'affaires, tel que présenté dans le paragraphe « Impacts de la norme IFRS 15 » ci-après.

L'augmentation du chiffre d'affaires permet une progression du résultat opérationnel qui s'établit à 36,9 millions d'euros contre 16,2 millions d'euros pour le premier semestre de l'exercice précédent.

Enfin, la consolidation par mise en équivalence de Betclie Everest Group, groupe de jeux en ligne dont le Groupe S.B.M. détient 50 %, se traduit par une contribution positive de 7,3 millions d'euros au titre des six premiers mois de l'exercice 2018/2019 contre 3,7 millions d'euros pour la même période de l'exercice passé.

Secteur jeux

Avec des recettes de 134,1 millions d'euros contre 106,7 millions d'euros l'exercice précédent, le secteur jeux présente une augmentation de 26 % de son chiffre d'affaires, avec les effets positifs des nombreuses actions entreprises pour donner une nouvelle impulsion à tous les établissements de jeux et développer l'activité des jeux de table.

Le secteur des **jeux de table** enregistre ainsi une augmentation de 29,4 millions d'euros de son chiffre d'affaires à 75,1 millions d'euros au lieu de 45,8 millions d'euros pour les six premiers mois de l'exercice 2017/2018, soit + 64 %. La tendance favorable constatée à la fin du premier trimestre s'est confirmée au cours de la saison estivale, avec des mois d'août et septembre particulièrement favorables.

Les recettes des appareils automatiques s'inscrivent en recul de 5 % pour s'établir à 51,1 millions d'euros contre 54,0 millions d'euros pour le premier semestre de l'exercice précédent.

Les recettes des **activités annexes** (restauration au sein des casinos, entrées et boutiques) sont en progression à 7,9 millions d'euros contre 6,9 millions d'euros l'exercice précédent.

Secteur hôtelier

Le chiffre d'affaires des six premiers mois s'établit à 181,9 millions d'euros contre 164,9 millions d'euros l'exercice précédent, soit une augmentation de 10 %.

Le secteur bénéficie en effet au deuxième trimestre, comme cela avait été le cas au premier trimestre de l'exercice en cours, de la réouverture de certaines chambres et du restaurant du Grill à l'Hôtel de Paris, représentant sur le semestre un impact de + 7,4 millions d'euros par rapport à l'exercice précédent. Les autres établissements hôteliers du Groupe présentent également un chiffre d'affaires en augmentation par rapport au premier semestre de l'exercice 2017/2018, notamment le Monte-Carlo Bay Hotel & Resort en hausse de 1,7 million d'euros. De même, la réouverture du Louis XV – Alain Ducasse et du Jimmy'z ou l'ouverture du nouveau restaurant Coya impactent très favorablement l'activité du secteur hôtelier.

L'augmentation du chiffre d'affaires de 16,9 millions d'euros constatée pour l'ensemble du secteur hôtelier, se décompose comme suit :

- une croissance de 11 % de l'activité **hébergement** liée notamment à une augmentation du nombre de chambres disponibles à l'Hôtel de Paris.
- une progression de 10 % des recettes de **restauration**, avec l'impact favorable des réouvertures du Grill de l'Hôtel de Paris et du Jimmy'z sur l'ensemble du semestre alors que ces établissements étaient partiellement fermés au cours de cette période l'exercice passé, et l'ouverture du nouveau restaurant Coya.

Secteur locatif

Le secteur locatif regroupe les activités de location de boutiques et de bureaux ainsi que les activités des résidences du Monte-Carlo Bay, du Balmoral et des villas du Sporting.

Le chiffre d'affaires du premier semestre 2018/2019 s'établit à 23,2 millions d'euros contre 21,2 millions d'euros l'an passé, soit une croissance de 9 %. Cette hausse résulte principalement de la mise en location de nouveaux espaces à l'Hôtel de Paris sur l'Avenue de Monte-Carlo, et de la renégociation de certains baux.

Impacts de la norme IFRS 15 « Produits des activités ordinaires tirés de contrats conclus avec des clients »

Sans application de la norme précitée, le chiffre d'affaires total du premier semestre 2018/2019 se serait établi à 342,0 millions d'euros, celui du secteur jeux à 137,2 millions d'euros et le montant des cessions internes à - 10,2 millions d'euros, les chiffres d'affaires des secteurs hôtelier et locatif restant inchangés.

COMPTES SEMESTRIELS

Avec un **chiffre d'affaires** consolidé de 340,0 millions d'euros pour les six premiers mois de l'exercice 2018/2019, en augmentation de 47,1 millions d'euros sur la période, le Groupe S.B.M. génère un résultat opérationnel en progression de 20,7 millions d'euros sur l'exercice précédent.

Le **résultat opérationnel** consolidé s'établit en effet à 36,9 millions d'euros contre 16,2 millions d'euros pour l'exercice précédent. Cette évolution favorable concerne tous les secteurs, le secteur jeux enregistrant la meilleure performance avec une progression de + 14,7 millions d'euros par rapport à la même période de l'exercice précédent.

Le **résultat financier** est positif de 0,1 million d'euros pour les six premiers mois de l'exercice 2018/2019, identique à celui des six premiers mois de l'exercice 2017/2018.

La consolidation par **mise en équivalence de Betcliv Everest Group**, groupe de jeux en ligne dont le Groupe S.B.M. détient 50 %, se traduit par une contribution positive de 7,3 millions d'euros, en progression de 3,6 millions d'euros sur celle du premier semestre de l'exercice passé. L'amélioration des résultats de Betcliv Everest Group est le reflet de la bonne performance de Betcliv, plus particulièrement sur le marché français.

En synthèse, le **résultat net consolidé – part du groupe** s'élève à 43,9 millions d'euros pour les six premiers mois de l'exercice 2018/2019 contre 19,8 millions d'euros à fin septembre 2017.

Du fait de la progression des résultats, la capacité d'autofinancement des six premiers mois de l'exercice 2018/2019 s'établit à 60,4 millions d'euros contre 43,0 millions d'euros pour la même période de l'exercice passé.

Au 30 septembre 2018, l'endettement financier net du Groupe est de 29,8 millions d'euros contre un endettement financier net de 50,9 millions d'euros à la clôture de l'exercice 2017/2018.

Au cours du semestre, la poursuite du programme d'investissement a représenté un décaissement de 103,1 millions d'euros.

PERSPECTIVES – PRINCIPAUX RISQUES ET INCERTITUDES POUR LE SEMESTRE A VENIR

Si la tendance observée sur le premier semestre est favorable, le caractère aléatoire de l'activité jeux ne permet pas de faire de prévisions pour l'ensemble de l'exercice.

Le secteur hôtelier présente des perspectives favorables sur l'exercice. La fin des travaux approchant, la capacité d'hébergement est plus importante que l'an passé et la réouverture complète de l'Hôtel de Paris est prévue pour le dernier trimestre de l'exercice social.

PRINCIPALES TRANSACTIONS ENTRE PARTIES LIEES

Les informations descriptives des principales transactions entre parties liées sont présentées en note 30 des notes annexes aux comptes consolidés.

Comptes consolidés du Groupe

Bilan consolidé au 30 septembre 2018

Compte de résultat consolidé

Tableau consolidé des flux de trésorerie

Tableau de variation des capitaux propres

Notes annexes aux comptes consolidés

Bilan consolidé au 30 septembre 2018

en milliers d'euros

ACTIF		31 mars 2018	30 septembre 2018
Goodwill	Note 4	32	32
Immobilisations incorporelles	Note 4	7 321	7 593
Immobilisations corporelles	Note 5	908 787	961 014
Participations mises en équivalence		108 637	115 897
Autres actifs financiers		16 230	2 665
Actifs financiers non courants	Note 6	124 866	118 561
TOTAL ACTIF NON COURANT		1 041 007	1 087 200
Stocks	Note 7	12 337	12 505
Clients	Note 8	23 775	62 306
Autres débiteurs	Note 9	32 776	22 832
Autres actifs financiers	Note 10	173	26
Trésorerie et équivalents de trésorerie	Note 11	70 952	122 214
TOTAL ACTIF COURANT		140 013	219 884
TOTAL DE L'ACTIF		1 181 020	1 307 084

en milliers d'euros

PASSIF		31 mars 2018	30 septembre 2018
Capital		24 517	24 517
Primes d'émission		214 650	214 650
Réserves		400 132	385 537
Réserves liées à la variation de juste valeur des actifs financiers constatée en capitaux propres et à la comptabilisation des écarts actuariels (IAS 19 R)		-556	890
Résultat de l'exercice		-14 595	43 884
CAPITAUX PROPRES - PART DU GROUPE		624 148	669 478
Intérêts minoritaires		604	993
CAPITAUX PROPRES		624 751	670 471
Emprunts et passifs financiers	Note 12	125 219	161 511
Avantages du personnel	Note 13	48 981	46 964
Provisions	Note 14	7 051	7 641
Autres passifs	Note 15	130 502	170 652
TOTAL PASSIF NON COURANT		936 504	1 057 238
Fournisseurs	Note 16	23 250	31 962
Passifs sur contrats	Note 17		23 052
Autres créditeurs	Note 18	216 118	189 815
Provisions	Note 14	483	509
Passifs financiers	Note 12	4 663	4 507
TOTAL PASSIF COURANT		244 515	249 845
TOTAL DU PASSIF		1 181 020	1 307 084

Compte de résultat consolidé

en milliers d'euros

		1er Semestre 2017 / 2018	Exercice 2017 / 2018	1er Semestre 2018 / 2019
Produits des activités ordinaires	Note 19	292 897	474 589	340 028
Achats consommés		-31 546	-52 359	-33 843
Autres charges externes		-72 747	-122 400	-77 439
Impôts, taxes et versements assimilés		-16 367	-31 796	-22 207
Charges de personnel	Note 20	-127 485	-244 317	-138 737
Amortissements	Notes 4 & 5	-24 694	-49 206	-23 797
Autres produits et charges opérationnels	Note 21	-3 832	-1 628	-7 066
Résultat opérationnel	Note 22	16 226	-27 117	36 941
Produits de trésorerie et équivalents de trésorerie		4	4	5
Coût de l'endettement financier brut		-58	-120	-11
Coût de l'endettement financier net	Note 23	-54	-116	-6
Autres produits et charges financiers	Note 23	174	277	84
Charges d'impôt	Note 24			
Quote-part dans le résultat net des sociétés mises en équivalence	Note 6	3 705	12 511	7 260
RESULTAT NET CONSOLIDÉ		20 051	-14 446	44 279
Part des intérêts minoritaires		-275	-150	-395
RESULTAT NET CONSOLIDÉ PART DU GROUPE		19 776	-14 595	43 884
Nombre moyen pondéré d'actions		24 516 661	24 516 661	24 516 661
Résultat net par action (en euros)		0,81	-0,60	1,79
Résultat net dilué par action (en euros)		0,81	-0,60	1,79

Etat du résultat global

Résultat net consolidé		20 051	-14 446	44 279
<i>Autres éléments du résultat global qui ne seront pas reclassés en résultat:</i>				
- Variation des écarts actuariels sur engagements sociaux (IAS 19 révisée)	Note 13	583	213	1 446
- Résultat global des sociétés mises en équivalence	Note 6			
<i>Autres éléments du résultat global susceptibles d'être reclassés en résultat:</i>				
- Pertes et profits relatifs à la réévaluation d'actifs financiers disponibles à la vente	Note 6			
- Résultat global des sociétés mises en équivalence	Note 6		-180	
RESULTAT GLOBAL TOTAL		20 634	-14 413	45 725
dont résultat global part du groupe		20 360	-14 561	45 330
dont résultat global part des minoritaires		274	149	394

Tableaux consolidés des flux de trésorerie

en milliers d'euros

	Exercice 2017/2018	1er Semestre 2018/2019
OPERATIONS D'EXPLOITATION		
Résultat net consolidé - part du Groupe	-14 595	43 884
Part des intérêts minoritaires	150	395
Amortissements	49 206	23 797
Résultat des sociétés mises en équivalence	-12 511	-7 260
Quote-part de subvention virée au compte de résultat	-567	-283
Variation des provisions	2 040	45
Gains et pertes liés aux variations de juste valeur	-402	-245
Autres charges et produits calculés	33	-5
Plus et moins-values de cession	267	45
Capacité d'autofinancement	23 621	60 372
Coût de l'endettement financier net (hors variation de juste valeur) et charge d'impôt	518	252
Capacité d'autofinancement avant coût de l'endettement financier net et impôt	24 138	60 623
Impôt versé		
Diminution/(Augmentation) du BFR liée à l'activité	Note 29	8 522
FLUX NETS DE TRESORERIE GENERES PAR L'ACTIVITE	32 661	104 584
OPERATIONS D'INVESTISSEMENT		
Acquisitions d'immobilisations corporelles, incorporelles et financières	Notes 4, 5 & 6	-191 812
Encaissements liés aux cessions d'immobilisations	Notes 4, 5 & 6	645
Incidences des variations de périmètre		
Variation des prêts et avances consentis	Note 6	9 523
FLUX NETS DE TRESORERIE LIES AUX OPERATIONS D'INVESTISSEMENT	-181 643	-89 258
OPERATIONS DE FINANCEMENT		
Dividendes versés		-3
Apports des minoritaires et variations de périmètre		
Augmentation de capital		
Variation des financements stables (dont ligne de crédit)	Note 12	125 612
Intérêts financiers nets reçus (versés)	Note 23	-518
FLUX NETS DE TRESORERIE LIES AUX OPERATIONS DE FINANCEMENT	125 091	35 937
VARIATION DE TRESORERIE	-23 891	51 263
Trésorerie à l'ouverture	94 850	70 952
Retraitement de juste valeur sur trésorerie	-7	
Trésorerie à la clôture	70 952	122 214
Trésorerie et équivalents de trésorerie - Actif	70 952	122 214
Banques - Passif		

Variation des capitaux propres

en milliers d'euros	Capital	Primes	Eléments constatés directement en capitaux propres	Réserves et résultats accumulés	Capitaux Propres Groupe	Intérêts minoritaires	Capitaux Propres
1er avril 2017	24 517	214 650	-153	400 199	639 211	417	639 628
Dividende distribué						-3	-3
Augmentation de capital							
Autres éléments du résultat global			34		34	-1	33
Autre variation			-51		-51	41	-10
Résultat de l'exercice				-14 595	-14 595	150	-14 446
Autres variations des sociétés mises en équivalence			-451		-451		-451
31 mars 2018	24 517	214 650	-620	385 604	624 149	603	624 751
Dividende distribué						-5	-5
Augmentation de capital							
Autres éléments du résultat global			1 447		1 447		1 446
Autre variation							
Résultat de l'exercice				43 884	43 884	395	44 279
Autres variations des sociétés mises en équivalence							
30 septembre 2018	24 517	214 650	827	429 488	669 479	993	670 471

NOTES ANNEXES AUX COMPTES CONSOLIDÉS

NOTE 1 - INFORMATIONS GENERALES

La Société anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Etrangers à Monaco (la « Société ») est une société anonyme de droit monégasque, ayant son siège social Place du Casino à Monte-Carlo (Principauté de Monaco).

Constituée le 1^{er} avril 1863, la Société a pour principal objet l'exploitation du privilège des jeux qui lui a été consenti par l'Ordonnance Souveraine du 2 avril 1863. Concédé à l'origine pour une période de cinquante années, ce Privilège a été reconduit à plusieurs reprises et sans interruption, la reconduction actuellement en cours venant à échéance le 1^{er} avril 2027, date à laquelle la Société prendrait fin, sauf en cas de nouvelle prorogation.

Le capital social n'a pas évolué au cours du semestre. Le capital social au 30 septembre 2018 de la Société des Bains de Mer et du Cercle des Etrangers à Monaco est constitué de 24 516 661 actions d'une valeur nominale de € 1, cotées sur le marché Euronext Paris, compartiment B (code Euroclear MC0000031187 - BAIN). Les 6 000 000 actions appartenant à l'Etat monégasque inaliénables en vertu de la loi monégasque n°807 du 23 juin 1966 ont été admises à la cote à compter du 1^{er} août 2018.

L'Etat monégasque détient 64,21 % du capital social au 30 septembre 2018, participation identique à celle au 31 mars 2018.

Le Groupe L.V.M.H (Moët Hennessy - Louis Vuitton) via sa filiale Ufipar détenue à 100 % et le Groupe G.E.G. (Galaxy Entertainment Group, Macau) détiennent respectivement 5,004 % et 4,997 % du capital au 30 septembre 2018.

Droits de vote (article 30 des statuts) :

L'article 30 des statuts a été modifié par l'Assemblée Générale Extraordinaire du 19 septembre 2014 ainsi qu'il suit :

« L'assemblée générale, ordinaire ou extraordinaire, se compose de tous les propriétaires d'une action dont le transfert aura été effectué à leur profit au moins dix jours avant le jour de l'assemblée. »

Nul ne peut prendre part aux délibérations des assemblées générales, s'il n'est pas propriétaire, lui-même, d'une action.

Tout actionnaire peut se faire représenter à l'assemblée générale par un autre actionnaire. Les pouvoirs devront être déposés deux jours avant le jour de l'assemblée. Chaque actionnaire assistant à l'assemblée générale a autant de voix qu'il possède et représente d'actions.

Les actionnaires peuvent voter par correspondance ou donner pouvoir en exprimant leur vote ou en adressant leur pouvoir par tous moyens notamment en transmettant des formulaires de procuration et de vote par correspondance par télétransmission ou par voie électronique avant l'assemblée.

La date ultime du retour des bulletins de vote par correspondance et des pouvoirs est fixée par le Conseil et communiquée dans l'avis de réunion publié au Bulletin des Annonces Légales Obligatoires ».

Les comptes semestriels présentés au titre de l'exercice 2018/2019 ont été arrêtés par le Conseil d'Administration de la Société, à l'occasion de sa réunion du 22 novembre 2018.

NOTE 2 - REGLES ET METHODES COMPTABLES

2.1 - Référentiel comptable

En application du règlement européen 1606/2002 du 19 juillet 2002, les comptes consolidés de la Société des Bains de Mer (la « Société ») et de ses filiales (« le Groupe S.B.M. ») ont été établis conformément aux règles et principes comptables internationaux IFRS (International Financial Reporting Standards) tels qu'adoptés dans l'Union Européenne.

2.1.1 – Evolution du référentiel comptable

Le Groupe S.B.M. a appliqué les nouvelles normes, amendements de normes et interprétations applicables obligatoirement aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2018.

IFRS 15 – « Produits des activités ordinaires tirés de contrats conclus avec les clients »

Le 24 mai 2014, l'IASB a publié une nouvelle norme sur la comptabilisation du chiffre d'affaires qui remplace l'ensemble des dispositions existantes relative au chiffre d'affaires. Adoptée par l'Union Européenne le 29 octobre 2016, elle est d'application obligatoire pour tous les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2018. Cette nouvelle norme introduit un modèle unique de comptabilisation du revenu, à l'exception du chiffre d'affaires généré par les contrats de location entrant dans le champ d'application d'IAS 17 – « Contrats de location ».

La norme IFRS 15 repose sur un modèle dans lequel le chiffre d'affaires est reconnu lors du transfert du contrôle du bien et/ou service au client et non plus sur la base du transfert des risques et avantages.

Compte tenu de l'activité du Groupe S.B.M., et dans la mesure où le chiffre d'affaires était comptabilisé lors de la livraison des biens pour les ventes de biens et sur la période au cours de laquelle les services étaient rendus pour les prestations de service, les impacts de

l'application de cette nouvelle norme sont limités et concernent principalement le nouveau programme de fidélité jeux mis en place en 2018. En application des principes de la norme IFRS 15, les avantages attribués aux clients, précédemment provisionnés en charge, sont considérés comme des obligations de performance satisfaites au moment de la consommation par le client desdits avantages. En conséquence, le chiffre d'affaires afférent est différé et reconnu en chiffre d'affaires au rythme de la consommation. La dette au titre du programme de fidélité auparavant constatée en « Autres créditeurs » est maintenant présentée dans la nouvelle rubrique « Passifs sur contrats », telle que définie par la norme.

De la même manière, les avances des clients du secteur hôtelier, qui seront reconnues en revenu lorsque le contrôle des biens et/ou services seront transférés aux clients, sont également enregistrés en « Passifs sur contrats » à compter de l'exercice 2018/2019. Enfin, la dette relative aux « jackpots progressifs » des appareils automatiques du secteur jeux a également été reclassée de « Autres créditeurs » en « Passifs sur contrats » au 30 septembre 2018.

Compte tenu des impacts limités de la 1^{ère} application d'IFRS 15, le Groupe S.B.M. a opté pour la méthode de transition simplifiée qui consiste à ne pas retraiter les exercices précédents. Cependant, afin d'assurer une certaine comparabilité des exercices, les impacts de la norme IFRS 15 sur les comptes du 1^{er} semestre de l'exercice 2018/2019 sont présentés en note 34 – « Première application de la norme IFRS 15 ».

IFRS 9 – « Instruments financiers »

Cette nouvelle norme, publiée par l'IASB le 24 juillet 2014 et adoptée par l'Union Européenne le 22 novembre 2016, est applicable aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2018. Cette nouvelle norme redéfinit les principes de classification et évaluation des instruments financiers, de dépréciation des risques de crédit des actifs et de comptabilité de couverture.

Les impacts de l'application de la norme IFRS 9 sur les comptes du Groupe S.B.M. ne sont pas significatifs.

2.1.2 – Futures normes applicables

Le Groupe S.B.M. n'a pas appliqué de normes par anticipation au 30 septembre 2018. Les normes et les incidences des normes non encore adoptées par l'Union Européenne qui pourraient concerner le Groupe S.B.M. sont actuellement en cours d'analyse, en particulier la norme IFRS 16 - « Contrats de location » applicable aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2019.

2.2 - Principes de préparation des états financiers

Les états financiers ont été établis selon la convention du coût historique, à l'exception des instruments financiers dérivés, et de certains actifs financiers qui sont évalués à leur juste valeur.

2.3 – Méthode de consolidation

◆ 2.3.1. Périmètre et méthode de consolidation

Les états financiers des sociétés dans lesquelles la Société exerce un contrôle exclusif sont consolidés suivant la méthode de l'intégration globale.

Le Groupe S.B.M. consolide par mise en équivalence Betclik Everest Group, le contrôle étant conjoint entre les deux partenaires. Les éléments explicatifs de cette participation sont décrits dans les notes 3 et 6.

Les participations répondant au critère de contrôle exclusif, mais dont la consolidation n'aurait pas d'incidence significative, ne sont pas consolidées. Tel est le cas des sociétés filiales Société des Bains de Mer U.S.A. Incorporated et Monte-Carlo SBM Singapore Pte. Ltd. qui interviennent comme simples bureaux de représentation aux Etats-Unis et à Singapour.

◆ 2.3.2. Sociétés consolidées au 30 septembre 2018

NOM	SIEGE SOCIAL	% D'INTERET	METHODE
Société Anonyme Monégasque des Thermes Marins Monte-Carlo (S.T.M.)	2, Avenue de Monte-Carlo MC 98000 – MONACO	97,00 %	Intégration globale
Société Anonyme Monégasque d'Entreprise de Spectacles (S.A.M.E.S)	Place du Casino MC 98000 – MONACO	99,20 %	Intégration globale
Société Anonyme Monégasque Générale d'Hôtellerie (SOGETEL)	38, avenue Princesse Grace MC 98000 – MONACO	96,00 %	Intégration globale
Société Financière et d'Encaissement (S.F.E)	8 rue du Gabian MC 98000 – MONACO	97,00 %	Intégration globale
Société Civile Particulière Soleil du Midi	Place du Casino MC 98000 – MONACO	100,00 %	Intégration globale
Société Civile Immobilière de l'Hermitage	Place du Casino MC 98000 – MONACO	100,00 %	Intégration globale
Société à Responsabilité Limitée Café Grand Prix	1, Quai Antoine 1er MC 98000 – MONACO	96,03 %	Intégration globale
S.à.r.l. Monte-Carlo SBM International	1B Heienhaff L-1736 Senningerberg, Luxembourg	100,00 %	Intégration globale
S.A.S. Betclic Everest Group	5 rue François 1 ^{er} 75008 PARIS	50,00 %	Mise en équivalence
Société Hôtelière du Larvotto (S.H.L.)	8 rue du Gabian MC 98000 - MONACO	98,00 %	Intégration globale

◆ 2.3.3. Date de clôture

La date de clôture de l'ensemble des filiales est le 31 mars pour l'arrêté annuel et le 30 septembre pour l'arrêté semestriel, à l'exception des sociétés du groupe Betclic Everest Group pour lesquelles l'exercice social correspond à l'année civile. Betclic Everest Group réalise un arrêté au 31 mars ainsi qu'au 30 septembre pour les besoins de la mise en équivalence dans les comptes du Groupe S.B.M.

◆ 2.3.4. Estimations de la Direction

L'établissement des comptes consolidés, conformément aux principes IFRS, implique que la direction procède à un certain nombre d'estimations et retienne certaines hypothèses qui ont une incidence sur les montants portés au bilan et au compte de résultat au cours de l'exercice. Ces estimations font l'hypothèse de la continuité d'exploitation et sont établies en fonction des informations disponibles lors de leur établissement. Les estimations peuvent être révisées si les circonstances sur lesquelles elles étaient fondées évoluent ou par suite de nouvelles informations. Les résultats réels peuvent être différents de ces estimations.

Les principales estimations faites par la direction lors de l'établissement des états financiers portent notamment sur les hypothèses retenues pour le calcul des amortissements et dépréciations, de la valorisation des actifs corporels, incorporels et financiers, des avantages au personnel, des provisions et de certains instruments financiers. L'information fournie au titre des actifs et des passifs éventuels existant à la date de clôture fait également l'objet d'estimations.

◆ 2.3.5. Opérations internes

Les comptes et opérations réciproques entre les sociétés du Groupe S.B.M. sont éliminés. Les provisions pour dépréciation se rapportant à des participations ou à des créances détenues sur les sociétés consolidées sont annulées.

◆ 2.3.6. Conversion des comptes exprimés en devises

La monnaie de présentation des comptes est l'euro et les postes de bilan exprimés en devises sont convertis en euros au cours de change en vigueur à la date de clôture de l'exercice.

Le Groupe S.B.M. réalise la presque totalité de ses opérations en euros.

2.4 - Principes comptables

Afin d'améliorer la lisibilité des états financiers, les principes comptables sont énoncés dans chacune des notes concernées.

NOTE 3 - FAITS MARQUANTS DU SEMESTRE ET EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE

POURSUITE DES TRAVAUX DE DEVELOPPEMENT IMMOBILIER AU CŒUR DE MONTE-CARLO

Le Groupe S.B.M. a engagé, au début du mois d'octobre 2014, les travaux de développement de deux projets immobiliers et d'urbanisme majeurs :

- la rénovation de l'Hôtel de Paris, pour un coût des travaux estimé à 270 millions d'euros sur la période 2014-2018, hors le montant estimé des pertes d'exploitation ;
- la transformation du site précédemment occupé par le bâtiment du Sporting d'Hiver avec la création du complexe immobilier One Monte-Carlo, représentant un montant d'investissements estimé à 390 millions d'euros sur la période 2013-2018.

Avec ces réalisations, le Groupe S.B.M. a pour objectif de générer un résultat opérationnel additionnel avant amortissements supérieur à 50 millions d'euros en année pleine, à compter de la mise en service de ses actifs prévue en début d'année 2019. Ainsi, le Groupe S.B.M. prendra une nouvelle dimension tant par l'augmentation attendue de ses revenus que par l'accroissement de la taille de son patrimoine.

Le montant total de ces projets est estimé aujourd'hui à un montant de 660 millions d'euros hors montant estimé des pertes d'exploitation. Au 30 septembre 2018, le montant des investissements déjà réalisés dans le cadre de ces projets s'établit à 517,8 millions d'euros depuis le démarrage des travaux, dont 62,3 millions d'euros au cours du premier semestre de l'exercice 2018/2019.

Les travaux se déroulent conformément au calendrier prévu :

- la première phase des travaux de l'Hôtel de Paris Monte-Carlo, relative à la démolition/reconstruction des Ailes Ronde et Alice, s'est achevée au cours du premier semestre 2017/2018, permettant la commercialisation de certaines chambres au cours de la période estivale et la réouverture du restaurant Le Grill. Les travaux des Ailes Casino et Beaux-Arts, qui constituent la deuxième phase du projet de rénovation, sont en cours pour un achèvement prévu en fin d'année 2018 ;
- l'ensemble des infrastructures de l'ensemble immobilier One Monte-Carlo a été finalisé et l'édification des bâtiments en superstructures a démarré en mai 2017. La mise en service des actifs est prévue en début d'année 2019.

FINANCEMENT DES TRAVAUX DE DEVELOPPEMENT IMMOBILIER

Plusieurs opérations ont été engagées pour assurer le financement de ces projets, qui sont rappelées ci-après.

La Société a tout d'abord procédé à une augmentation de capital en mars 2015, qui a été intégralement souscrite. Le produit net de l'augmentation de capital s'est établi à 215,6 millions d'euros.

Ce financement est complété par les encaissements perçus au titre des cessions de droits au bail pour un montant de 121,5 millions d'euros au 30 septembre 2018, dont 53,4 millions d'euros au cours du premier semestre 2018/2019. L'objectif est de percevoir dans ce cadre un montant total de 175 millions d'euros et les cessions déjà réalisées ou prévues sont en ligne avec cet objectif. Comme cela est décrit en note 15, les montants perçus sont comptabilisés en produit constaté d'avance et seront repris en résultat de façon linéaire sur la durée des baux à compter de la date de mise en service desdits projets.

La Société a également contracté des lignes de crédits auprès d'un pool bancaire en janvier 2017. Les principales caractéristiques de ces financements sont les suivantes :

- mise à disposition de crédits d'un montant total de 230 millions d'euros réparti en deux tranches, dont les tirages à l'initiative de la Société peuvent s'échelonner jusqu'au 31 janvier 2019 :
 - une tranche A de 86,8 millions d'euros, remboursable en six échéances semestrielles égales consécutives à compter du 30 juin 2020, l'échéance finale étant fixée au sixième anniversaire de la date de signature à savoir le 31 janvier 2023 ;
 - une tranche B de 143,2 millions d'euros, remboursable en huit échéances semestrielles consécutives à compter du 30 juin 2020, l'échéance finale étant fixée au septième anniversaire de la date de signature à savoir le 31 janvier 2024 et les deux dernières échéances représentant 50 % de l'encours tiré au titre de cette tranche B ;
- la tranche B est assortie d'une garantie constituée par l'octroi d'un mandat irrévocable d'hypothéquer les Villas du Sporting, dont la mise en place est intervenue le 12 octobre 2017, conformément à l'engagement pris par la Société ;
- le taux d'intérêt applicable à chaque tirage est constitué d'un taux de référence Euribor variable augmenté d'une marge au taux de :
 - 1,7 % à 2,7 % pour la tranche A en fonction du ratio de levier (dette financière nette / Ebitda) ajustable semestriellement à compter du 30 septembre 2019,
 - 1,8 % pour la tranche B ;
- engagements financiers de type « covenants » habituels, dont le non-respect constituerait un cas de défaut au regard du contrat des crédits, avec notamment :
 - ratio de levier devant rester en dessous d'un niveau qui varie entre 3,75 et 2,5 en fonction de la date de calcul, contrôlé chaque semestre à compter du 30 septembre 2019,

- ratio de couverture des intérêts (Ebitda / Frais financiers) devant rester supérieur ou égal à 6, contrôlé chaque semestre à compter du 31 mars 2017,
- ratio LTV Long Terme Value (encours du crédit tranche B / Valeur de marché des villas du Sporting et selon le cas des autres immeubles faisant l'objet de suretés) inférieur ou égal à 40 %, calculé annuellement à compter du 31 mars 2017,
- ratio de gearing (dette financière nette / capitaux propres) inférieur ou égal à 0,6 au 30 septembre 2019 et 31 mars 2020, puis inférieur à 0,5 au 31 mars et 30 septembre de chaque exercice social au-delà du 31 mars 2020,
- ces différents engagements de ratios étant complétés par des dispositions habituelles en matière d'investissement, de cession d'actifs, d'endettement financier, d'octroi de garanties et sûretés, d'information, etc.

A noter que l'apparition d'un cas de défaut peut conduire à l'exigibilité immédiate des sommes empruntées, le contrat des crédits prévoyant toutefois des possibilités de remédiation au non-respect des engagements susvisés.

Les covenants financiers applicables au 30 septembre 2018 sont respectés.

Au 30 septembre 2018, la Société a effectué sept tirages pour un montant total de 156,8 millions d'euros, soit la totalité de la tranche A et 70 millions d'euros sur la tranche B.

L'ensemble des frais relatifs à la mise en place de ces lignes de crédits (frais bancaires, d'avocat, de conseil et commission de non-utilisation) sont directement imputables à l'émission de la dette. Ils sont inclus dans l'évaluation initiale de celle-ci, et viennent par conséquent diminuer le montant emprunté présenté (voir note 11 – « Emprunts et dettes financières »). Ces coûts de transaction augmentent le taux d'intérêt effectif de la dette.

PARTICIPATION DANS BETCLIC EVEREST GROUP

Il est rappelé que le Groupe S.B.M. détient depuis mai 2009 une participation de 50 % dans le capital de Betcliv Everest Group, à parité avec la société Mangas Lov, société contrôlée par M. Stéphane Courbit au travers de Financière Lov.

Betcliv Everest Group (BEG) est composé des entités suivantes :

- les sociétés des sous-ensembles Betcliv et Expekt, détenues en totalité ;
- les sociétés du sous-ensemble Bet-At-Home détenues à 51,69 % ;
- les sociétés du sous-ensemble Everest détenues en totalité.

Financement

Le montant total des avances en compte courant consenties par le Groupe S.B.M. envers BEG s'élève à 1 420 milliers d'euros au 30 septembre 2018 contre 11 420 milliers d'euros au 31 mars 2018 après un remboursement de 10 000 milliers d'euros au cours du semestre de l'exercice.

Exploitation

Le Groupe S.B.M. enregistre au cours du premier semestre 2018/2019 une quote-part de résultat positive de 7,3 millions d'euros contre une quote-part positive de 3,7 millions d'euros pour la même période de l'exercice précédent. Cette progression des résultats est le reflet de la bonne performance de Betcliv, plus particulièrement sur le marché français.

NOTES SUR LE BILAN CONSOLIDÉ

NOTE 4 – GOODWILL ET IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Principes comptables :

◆ *Ecart d'acquisition - Goodwill*

Les écarts d'acquisition représentent la différence entre le coût d'acquisition des titres des filiales et la quote-part de la juste valeur des actifs nets à la date de leur entrée dans le périmètre de consolidation. Dans le cas d'une différence négative, celle-ci est portée directement en résultat.

◆ *Immobilisations incorporelles*

Les immobilisations incorporelles figurent au bilan pour leur coût historique.

Les amortissements sont calculés suivant le mode linéaire pour les immobilisations à durée d'utilité définie :

- logiciels amortissement sur 3 à 6 ans
- concessions durée d'exploitation, complétée par une dépréciation en cas d'évolution défavorable par rapport aux perspectives initiales de rentabilité

Il n'y a pas d'immobilisations incorporelles à durée de vie indéfinie.

Le tableau de variation des goodwill et immobilisations incorporelles au 30 septembre 2018 se présente ainsi :

en milliers d'euros	Goodwill	Concessions et droits similaires	Autres	Immobilisations en cours	Total Immobilisations incorporelles
Valeurs brutes au 1er avril 2017	622	31 321	18	1 496	32 835
Acquisitions		768		1 239	2 007
Cessions / sorties d'actifs					
Reclassements		610		-610	
Entrées de périmètre et autres variations					
Valeurs brutes au 31 mars 2018	622	32 700	18	2 125	34 843
Amortissements / dépréciations au 1er avril 2017	590	25 956	18		25 974
Dotations aux amortissements/dépréciations		1 547			1 547
Cessions / sorties d'actifs					
Entrées de périmètre et autres variations					
Amortissements / dépr. au 31 mars 2018	590	27 503	18		27 521
VALEURS NETTES au 31 mars 2018	32	5 197		2 125	7 321
Valeurs brutes au 1er avril 2018	622	32 700	18	2 125	34 843
Acquisitions		261		589	850
Cessions / sorties d'actifs					
Reclassements		270		-270	
Entrées de périmètre et autres variations					
Valeurs brutes au 30 septembre 2018	622	33 230	18	2 444	35 693
Amortissements / dépréciations au 1er avril 2018	590	27 503	18		27 521
Dotations aux amortissements/dépréciations		578			578
Cessions / sorties d'actifs					
Entrées de périmètre et autres variations					
Amortissements / dépr. au 30 septembre 2018	590	28 081	18		28 099
VALEURS NETTES au 30 septembre 2018	32	5 149		2 444	7 593

Le poste "immobilisations incorporelles" comprend essentiellement :

- l'indemnité d'acquisition des droits aux bénéfices versée à la S.A.M. Loews Hotels Monaco pour 10 671 milliers d'euros, suite à la reprise de la gestion complète de l'établissement du Sun Casino par la Société en juillet 1995. Cette indemnité, qui est comptabilisée sous la rubrique "concessions et droits similaires", a été amortie en totalité sur une période courant jusqu'au 31 mars 2007 ;
- les logiciels et développements informatiques.

NOTE 5 – IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Principes comptables :

◆ *Valeur brute*

Conformément à la norme IAS 16 "Immobilisations corporelles", les immobilisations corporelles sont inscrites au bilan à leur valeur d'acquisition ou à leur coût de revient hors les frais de la main d'œuvre interne engagée dans le cadre de la maîtrise d'ouvrage et de la maîtrise d'œuvre des projets de construction. Conformément à la norme IFRS 1.17, les réévaluations pratiquées antérieurement à la date de transition au référentiel IFRS ont été considérées comme coût présumé à la date de réévaluation, car celle-ci était globalement comparable à sa juste valeur.

Les immobilisations corporelles sont reconnues en utilisant l'approche par composant. Selon celle-ci, chaque composant d'une immobilisation corporelle, ayant un coût significatif par rapport au coût total de l'immobilisation et une durée d'utilité différente des autres composants, doit être amorti séparément.

Les coûts ultérieurs ne sont pas comptabilisés en tant qu'actifs sauf s'il est probable que des avantages économiques futurs associés à ces derniers iront au Groupe S.B.M. et qu'ils puissent être évalués de façon fiable. Les coûts d'entretien courant des immobilisations corporelles sont constatés dans le résultat au cours de la période où ils sont encourus.

Les coûts d'emprunts relatifs au financement d'immobilisations corporelles sont capitalisés dans le coût d'acquisition des immobilisations corporelles pour la part encourue au cours de la période de construction.

◆ *Contrats de location*

Les contrats de location sont classés en contrats de location financement lorsque les termes du contrat de location transfèrent en substance la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété au preneur. Tous les autres contrats de location sont classés en location simple.

Conformément à IAS 17 "Contrats de location", les immobilisations détenues en vertu d'un contrat de location financement sont comptabilisées à l'actif du bilan au plus faible de la valeur actualisée des paiements minimaux au titre de la location et de leur juste valeur, déterminées au commencement du contrat de location. Le passif correspondant dû au bailleur est enregistré au bilan en tant qu'obligation issue des contrats de location financement. Les paiements minimaux au titre de la location sont ventilés entre la charge financière et l'amortissement du solde de la dette, de manière à obtenir un taux d'intérêt périodique constant sur le solde restant dû au passif.

Les informations relatives aux immobilisations en contrats de location-financement sont présentées en note 33 - Engagements de location.

◆ *Durées d'amortissement*

Les amortissements sont calculés suivant le mode linéaire, en fonction des durées d'utilité suivantes :

- constructions	17 à 50 ans
- installations techniques et matériels	3 à 15 ans
- autres immobilisations	3 à 10 ans

Les biens désignés au paragraphe ci-après "Régime juridique de certains biens immobiliers" sont normalement amortis sur leur durée d'utilité et non sur la durée de la concession.

◆ *Dépréciation des éléments d'actifs*

Conformément à la norme IAS 36, lorsque des circonstances ou évènements indiquent qu'une immobilisation a pu perdre de la valeur, et au moins une fois par an, le Groupe S.B.M. procède à l'examen de la valeur recouvrable de cette immobilisation ou du groupe d'actifs auquel elle appartient. La valeur recouvrable est la valeur la plus élevée entre la juste valeur diminuée des coûts de la vente et la valeur d'utilité.

La valeur d'utilité est estimée par actualisation des flux de trésorerie futurs attendus de cette immobilisation ou du groupe d'actifs auquel elle appartient.

La juste valeur diminuée des coûts de la vente correspond au prix de cession, net de frais, qui pourrait être obtenu par le Groupe dans le cadre d'une transaction réalisée à des conditions normales de marché.

Une dépréciation de l'immobilisation corporelle est comptabilisée lorsque la valeur recouvrable de l'immobilisation est durablement inférieure à sa valeur nette comptable.

Régime juridique de certains biens immobiliers

La Société s'est vu concéder le privilège exclusif d'exploiter les jeux sous les réserves, conditions et obligations d'un cahier des charges. Ce Privilège, concédé à l'origine pour une période de cinquante années à compter du 2 avril 1863, a fait l'objet de plusieurs reconductions, dont l'avant-dernière, intervenue le 17 mars 1987, a prévu certaines dispositions en matière de régime juridique de certains biens ayant un caractère immobilier.

Un nouveau Traité de Concession signé le 21 mars 2003 avec le Gouvernement Princier, renouvelant le Privilège jusqu'au 31 mars 2027, après approbation de l'Assemblée Générale Extraordinaire en date du 17 janvier 2003 et de l'Autorité concédante le 13 mars 2003, a repris des dispositions similaires, qui sont décrites ci-après.

Le Cahier des Charges prévoit qu'au terme de l'actuelle prorogation du privilège des jeux ou, en cas de reconductions ultérieures, au terme de la dernière d'entre elles, la Société remettra gratuitement à l'Autorité concédante, le Casino de Monte-Carlo avec ses terrasses et sa Place. Sur la base des actifs immobilisés au 30 septembre 2018, la valeur résiduelle estimative de ces biens à l'échéance de l'actuelle concession serait de l'ordre de 11,2 millions d'euros.

Il précise également qu'à l'échéance de l'actuelle prorogation du privilège des jeux ou d'une reconduction ultérieure, la Société s'engage à céder au Gouvernement Princier, à titre onéreux, les biens tels qu'inscrits sur la liste ci-après, dont l'Autorité concédante lui aura demandé la reprise :

- Café de Paris Monte-Carlo
- Sporting Monte-Carlo
- Hôtel de Paris et jardins
- Hôtel Hermitage.

Au cas où le Gouvernement Princier demanderait une telle reprise, ces biens seraient cédés à leur valeur vénale établie au jour de la demande précitée, le prix de cession étant fixé à dire d'expert en cas de désaccord des parties.

Le tableau de variation des immobilisations corporelles au 30 septembre 2018 se présente ainsi :

en milliers d'euros	Terrains	Constru- -ctions	Installations techniques et matériels	Autres immobili- -sations	Immobi- -lisations en cours et acomptes	Total
Valeurs brutes au 1er avril 2017	161 013	799 508	189 216	93 495	270 779	1 514 012
Acquisitions	3	7 964	5 309	5 343	178 576	197 194
Cessions / sorties d'actifs		-3 804	-3 990	-2 021		-9 815
Reclassements		8 713	-2 018	735	-7 431	
Entrées de périmètre et autres variations						
Valeurs brutes au 31 mars 2018	161 016	812 380	188 518	97 552	441 925	1 701 392
Amortissements / dépréciations au 1er avril 2017	38 102	483 443	160 964	71 338		753 847
Dotations aux amortissements		32 423	8 501	6 735		47 659
Cessions / sorties d'actifs		-3 529	-3 886	-1 488		-8 903
Entrées de périmètre et autres variations						
Amortissements / dépr. au 31 mars 2018	38 102	512 338	165 579	76 584		792 604
VALEURS NETTES au 31 mars 2018	122 914	300 042	22 939	20 968	441 925	908 787
Valeurs brutes au 1er avril 2018	161 016	812 380	188 518	97 552	441 925	1 701 392
Acquisitions (1)		4 837	2 160	1 961	66 641	75 597
Cessions / sorties d'actifs (2)		-239	-2 861	-2 257		-5 357
Reclassements		14 073	415	1 047	-15 535	
Entrées de périmètre et autres variations						
Valeurs brutes au 30 septembre 2018	161 016	831 050	188 232	98 302	493 030	1 771 632
Amortissements / dépréciations au 1er avril 2018	38 102	512 338	165 579	76 584		792 604
Dotations aux amortissements		16 504	3 596	3 118		23 219
Cessions / sorties d'actifs		-221	-2 797	-2 187		-5 205
Entrées de périmètre et autres variations						
Amortissements / dépr. au 30 septembre 2018	38 102	528 621	166 378	77 514		810 618
VALEURS NETTES au 30 septembre 2018	122 914	302 429	21 854	20 789	493 030	961 014

(1) Les acquisitions de l'exercice incluent notamment les montants engagés dans le cadre du projet One Monte-Carlo pour 31,1 millions d'euros et les travaux de rénovation de l'Hôtel de Paris pour 31,3 millions d'euros. Bien que la première phase des travaux de l'Hôtel de Paris, relative à la démolition/reconstruction des Ailes Ronde et Alice, soit achevée, les travaux engagés maintenant sur les Ailes Casino et Beaux-Arts perturbent fortement l'exploitation des nouveaux espaces reconstruits. Pour ces raisons, la mise en service des nouveaux équipements et les amortissements correspondants n'interviendront qu'à l'achèvement du projet en fin d'année 2018.

(2) Les cessions/sorties d'actifs de l'exercice sont principalement la conséquence des projets immobiliers évoqués ci-avant.

NOTE 6 – PARTICIPATIONS MISES EN EQUIVALENCE / ACTIFS FINANCIERS NON COURANTS

Principes comptables :

◆ *Participations mises en équivalence*

Les participations dans des entreprises associées sont comptabilisées par mise en équivalence.

Les états financiers consolidés incluent la quote-part du Groupe dans le montant total des profits et pertes comptabilisés par ces entreprises, après prise en compte des ajustements liés à la valorisation des éléments à la date d'acquisition conformément à IFRS 3 révisé. La valeur des titres mis en équivalence inclue également les variations des transactions portant sur les intérêts minoritaires comptabilisés en capitaux propres dans les entreprises associées :

- Opérations d'acquisitions de titres détenus par les minoritaires d'entreprises contrôlées par les entreprises associées :
 - Conformément à la norme IFRS 3 révisée, les prises de participation complémentaires dans des sociétés contrôlées sont considérées comme des transactions entre actionnaires et sont comptabilisées directement dans les capitaux propres ;
- Changement d'estimation d'options de ventes accordées aux minoritaires d'entreprises contrôlées par les entreprises associées
 - Lorsque l'entreprise associée accorde aux actionnaires minoritaires d'une filiale une option de vendre leur participation, une dette financière est reconnue à hauteur de la valeur actualisée du prix d'exercice estimé. L'effet de la désactualisation est comptabilisé en résultat financier. L'effet des changements d'estimation du prix d'exercice est comptabilisé en capitaux propres conformément à IAS 28 révisé et selon les recommandations de l'AMF.

Comme décrit en note 5 – Immobilisations corporelles / Dépréciation des éléments d'actifs, et conformément à la norme IAS 36, lorsque des circonstances ou événements indiquent qu'une immobilisation a pu perdre de la valeur, et au moins une fois par an, le Groupe S.B.M. procède à l'examen de la valeur recouvrable de cette immobilisation. La valeur recouvrable est la valeur la plus élevée entre la juste valeur diminuée des coûts de la vente et la valeur d'utilité. La valeur d'utilité d'une participation mise en équivalence est estimée par actualisation des flux de trésorerie futurs attendus, à partir d'un plan d'affaires sur trois ans, une extrapolation sur dix ans et une valeur normative. Une comparaison des résultats de la méthode des flux de trésorerie actualisés peut également être effectuée avec une évaluation basée sur des multiples boursiers comparables.

La juste valeur diminuée des coûts de la vente correspond au prix de cession, net de frais, qui pourrait être obtenu par le Groupe S.B.M. dans le cadre d'une transaction réalisée à des conditions normales de marché. Une dépréciation de la participation mise en équivalence est comptabilisée lorsque la valeur recouvrable de l'immobilisation est durablement inférieure à sa valeur nette comptable.

◆ *Actifs financiers non courants*

Les prêts et placements long terme sont considérés comme des actifs émis par l'entreprise et sont comptabilisés au coût amorti suivant la méthode du taux d'intérêt effectif. Ils font l'objet d'une dépréciation, comptabilisée en résultat, s'il existe une indication objective de perte de valeur.

Les titres de participation dans des sociétés non consolidées sont comptabilisés à la juste valeur. Les variations de juste valeur sont comptabilisées en capitaux propres ou en résultat suivant l'option retenue titre par titre.

Le tableau de variation des participations mises en équivalence et des actifs financiers non courants au 30 septembre 2018 se présente ainsi :

en milliers d'euros	Participations mises en équivalence (2)	Prêts à long terme	Autres actifs financiers (1)	Total Actifs financiers non courants
Valeurs brutes au 1er avril 2017	99 257	547	23 920	24 467
Acquisitions / Augmentations		47	3 701	3 749
Cessions / Diminutions	-2 500	-16	-10 901	-10 917
Reclassements		-10		-10
Variation de valeur	11 880			
Valeurs brutes au 31 mars 2018	108 637	567	16 721	17 288
Dépréciations au 1er avril 2017		369	656	1 026
Dotations / reprises de dépréciation		21	12	33
Dépréciations au 31 mars 2018		391	668	1 059
VALEURS NETTES au 31 mars 2018	108 637	177	16 053	16 230
Valeurs brutes au 1er avril 2018	108 637	567	16 721	17 288
Acquisitions / Augmentations		5	83	88
Cessions / Diminutions		-29	-13 629	-13 658
Reclassements				
Variation de valeur	7 260			
Valeurs brutes au 30 septembre 2018	115 897	544	3 175	3 719
Dépréciations au 1er avril 2018		391	668	1 059
Dotations / reprises de dépréciation			-5	-5
Dépréciations au 30 septembre 2018		391	663	1 054
VALEURS NETTES au 30 septembre 2018	115 897	153	2 512	2 665

(1) La rubrique "autres actifs financiers" comprend essentiellement :

- les avances en compte courant consenties à Betclie Everest Group, soit 1 420 milliers d'euros au 30 septembre 2018 contre 11 420 milliers d'euros au 31 mars 2018, après un remboursement de 10 000 milliers d'euros intervenu au cours du semestre ;
- les titres et les créances rattachées de la filiale S.B.M. U.S.A. Incorporated aux Etats-Unis pour une valeur brute de 641 milliers d'euros totalement dépréciée au 30 septembre 2018.

(2) La rubrique "Participations mises en équivalence" correspond à la participation de 50 % détenue dans Betclie Everest Group.

Le tableau ci-après détaille l'évolution de cette participation dans les comptes du groupe.

En milliers d'euros	Exercice 2017/2018	1er semestre 2018/2019
Valeur des titres en début de période	99 257	108 637
Quote-part de résultat de la période	12 511	7 260
Opérations comptabilisées directement en capitaux propres		
- Variation des transactions portant sur les intérêts minoritaires (a)	-449	
- Autres variations	-182	
- Remboursement de prime d'émission (b)	-2 500	
Variation de la période	9 380	7 260
Valeur des titres en fin de période	108 637	115 897

- (a) Les variations des transactions portant sur les intérêts minoritaires correspondent principalement aux cessions d'intérêts minoritaires dans le sous-groupe Bet-At-Home, à hauteur de 0,06% net pour l'exercice 2017/2018.
- (b) Le remboursement de prime d'émission d'un montant de 2,5 millions d'euros correspond à une décision des associés prise en date du 27 mars 2018.

BEG est confronté à différents risques et opportunités pouvant avoir des conséquences significatives sur sa valeur. Conformément aux principes comptables rappelés ci-avant, une évaluation de la valeur d'utilité de BEG est réalisée chaque année par un cabinet d'expertise indépendant afin d'évaluer la valeur recouvrable de BEG, afin d'être en mesure de comparer la valeur des titres BEG mis en équivalence dans les comptes du Groupe S.B.M. avec leur valeur recouvrable. Le plan d'affaires et les hypothèses clés retenues pour la détermination des flux de trésorerie actualisés, tels que les prévisions de croissance, le taux prévisionnel de marge et le taux de croissance à long terme correspondent à la meilleure estimation de la Direction et reflètent la meilleure estimation à ce jour des réalisations attendues de façon cohérente avec les budgets, l'organisation, les plans d'actions et les projets de BEG. Deux scénarii - haut et bas - ont été envisagés par l'expert et les résultats de valorisation établis en mai 2018 sont supérieurs à la valeur correspondante des actifs dans les comptes du Groupe S.B.M.

Etats financiers résumés de Betclic Everest Group

L'information financière retenue au 30 septembre 2018 par le Groupe S.B.M. retraitée des ajustements effectués lors de l'application de la méthode de la mise en équivalence se résume comme suit :

Bilan résumé - en milliers d'euros	Au 30 septembre 2018
Total Actif Non Courant	149 008
Total Actif Courant	135 187
<i>dont Trésorerie et Equivalents de Trésorerie</i>	86 923
Total Passif Non Courant	45 885
<i>dont Emprunts et Dettes Financières</i>	35 929
Total Passif Courant	132 693
<i>dont Emprunts et Dettes Financières</i>	25 431

Compte de résultat résumé - en milliers d'euros	6 mois (1er avril au 30 septembre 2018)
Produits des activités ordinaires	103 208
Amortissements, Dépréciations et Provisions	-4 220
(Charges)/Produits d'intérêts	-862
(Charges)/Produits d'Impôts	-1 728
Résultat Net Part du Groupe	14 520
Autres Eléments du Résultat Global Part du Groupe	0
Résultat Global total Part du Groupe	14 520

Pour cette période, le résultat opérationnel issu de l'activité courante, avant variation nette des amortissements & provisions est positif de 32,8 millions d'euros au lieu de 31,8 millions d'euros pour le premier semestre de l'exercice précédent.

La valeur de la participation mise en équivalence se présente ainsi :

Quote-part des capitaux propres détenue	Ecart d'acquisition (goodwill implicite)	Participation mise en équivalence
39 726	76 171	115 897

NOTE 7 – STOCKS

Principe comptable :

Les stocks de matières premières pour les restaurants et de fournitures sont évalués au plus bas du coût ou de leur valeur nette de réalisation. Le coût correspond au prix de revient, calculé selon la méthode du prix moyen pondéré. La valeur nette de réalisation est le prix de vente estimé dans le cours normal de l'activité, diminué des coûts estimés pour réaliser la vente.

en milliers d'euros	Stocks
Valeur brute au 31 mars 2018	12 430
Dépréciation au 31 mars 2018	93
VALEUR NETTE au 31 mars 2018	12 337
Valeur brute au 30 septembre 2018	12 554
Dépréciation au 30 septembre 2018	49
VALEUR NETTE au 30 septembre 2018	12 505

Les stocks sont essentiellement constitués de boissons - vins, alcools, etc. - conservées dans les caves des établissements.

NOTE 8 – CLIENTS

Principe comptable :

Les créances clients sont valorisées lors de leur comptabilisation initiale à la juste valeur. Des pertes de valeur sont comptabilisées au compte de résultat en fonction des pertes de crédit attendues à maturité, sous la rubrique « Autres produits et charges opérationnels ».

en milliers d'euros	Clients
Valeur brute au 31 mars 2018	71 842
Dépréciation au 31 mars 2018	48 068
VALEUR NETTE au 31 mars 2018	23 775
Valeur brute au 30 septembre 2018	117 679
Dépréciation au 30 septembre 2018	55 373
VALEUR NETTE au 30 septembre 2018	62 306

Les créances concernent essentiellement le secteur jeux, et dans une moindre mesure les secteurs hôtelier et locatif.

L'augmentation constatée par rapport au 31 mars 2018 s'explique principalement par une augmentation des créances clients jeux, en lien avec l'activité soutenue de ce secteur d'activité sur le premier semestre de l'exercice 2018/2019.

Analyse par ancienneté	
Créances à moins de 6 mois	74 162
Créances entre 6 et 12 mois	1 367
Créances à plus d'un an	42 149
TOTAL VALEUR BRUTE AU 30 SEPTEMBRE 2018	117 679

NOTE 9 – AUTRES DEBITEURS

en milliers d'euros	Avances et acomptes versés	Autres créances d'exploitation (1)	Créances diverses	Charges constatées d'avance (2)	Total
Valeurs brutes au 31 mars 2018	1 437	24 946	642	6 024	33 049
Dépréciations au 31 mars 2018			273		273
VALEURS NETTES au 31 mars 2018	1 437	24 946	369	6 024	32 776
Valeurs brutes au 30 septembre 2018	1 075	14 152	693	7 185	23 106
Dépréciations au 30 septembre 2018			274		274
VALEURS NETTES au 30 septembre 2018	1 075	14 152	420	7 185	22 832

(1) Comprend les créances fiscales en matière de TVA. La diminution par rapport au 31 mars 2018 s'explique principalement par un crédit de TVA en attente de remboursement de 6,5 millions d'euros comptabilisé au 31 mars 2018, montant encaissé au premier semestre de l'exercice en cours, et par une diminution de 2,4 millions d'euros de la TVA sur immobilisation, en lien avec la diminution des dettes sur immobilisation au 30 septembre 2018 par rapport au 31 mars 2018 (voir note 18 – « Autres créditeurs »).

(2) Comprend notamment les facturations de partenaires (associations culturelles, administration) réalisées sur des exercices civils et les assurances facturées en début d'exercice.

NOTE 10 – AUTRES ACTIFS FINANCIERS COURANTS

en milliers d'euros	Prêts	Autres actifs financiers	Juste valeur des instruments dérivés	Total
Valeurs brutes au 31 mars 2018		173		173
Dépréciations au 31 mars 2018				
VALEURS NETTES au 31 mars 2018		173		173
Valeurs brutes au 30 septembre 2018		26		26
Dépréciations au 30 septembre 2018				
VALEURS NETTES au 30 septembre 2018		26		26

NOTE 11 – TRESORERIE ET EQUIVALENTS DE TRESORERIE

Principe comptable :

Les actifs de trésorerie et équivalents de trésorerie consistent en des placements pouvant être rendus immédiatement disponibles, soumis à un risque négligeable de changement de valeur. Ces placements sont évalués à leur valeur de marché et les variations de valeur sont enregistrées dans le compte de résultat sous la rubrique « Produits de trésorerie et équivalents de trésorerie ».

en milliers d'euros	31 mars 2018	30 septembre 2018
V.M.P. ET DISPONIBILITES		
Valeurs mobilières de placement		
Disponibilités à terme		5 000
Disponibilités à vue	70 952	117 214
TOTAL ACTIFS DE TRESORERIE	70 952	122 214
Banques créditrices		
TOTAL TRESORERIE	70 952	122 214
dont gain (perte) de juste valeur		

NOTE 12 – EMPRUNTS, PASSIFS FINANCIERS ET BANQUES CREDITRICES

Principe comptable :

Les dettes financières sont comptabilisées au coût amorti, c'est-à-dire à leur valeur nominale nette des primes et frais d'émission qui sont enregistrés progressivement en résultat financier jusqu'à l'échéance, selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

en milliers d'euros	31 mars 2018	30 septembre 2018
ANALYSE PAR CATEGORIES		
Emprunts auprès des établissements de crédit (3)	121 600	151 785
Dettes financières liées aux contrats de location-financement	290	279
Dettes rattachées à des participations		
Autres dettes et dépôts (2)	7 665	13 871
Juste valeur des instruments dérivés (1)	327	82
Soldes créditeurs de banque		
TOTAL	129 882	166 017
ANALYSE PAR ECHEANCES DE REMBOURSEMENT		
Echéances à moins d'un an	4 663	4 507
Echéances à plus d'un an et moins de cinq ans	105 219	137 705
Echéances à plus de cinq ans	20 000	23 805
TOTAL	129 882	166 017

(1) cf note 26 - Instruments financiers.

(2) les autres dettes et dépôts sont principalement constitués des cautions reçues des locataires.

- (3) afin d'assurer le financement de ses différents projets, la Société a mis en place des lignes de crédits fin janvier 2017 (voir note 3.2 – « Financement des travaux de développement immobilier ») pour un montant total de 230 millions d'euros, dont les tirages à l'initiative de l'emprunteur peuvent s'échelonner jusqu'au 31 janvier 2019. Les sommes utilisées à cette date seront ensuite remboursées de manière progressive, la dernière échéance semestrielle de remboursement étant fixée au 31 janvier 2024. Au 30 septembre 2018, la Société a utilisé ces lignes de crédits à hauteur de 156,8 millions d'euros, en sept tirages. Les frais payés directement imputables à l'émission de la dette sont inclus dans l'évaluation de celle-ci et sont donc présentés en diminution du montant emprunté, soit 4,1 millions d'euros au titre des frais bancaires de mise en place et des honoraires. Ces coûts de transaction, ainsi que le montant des commissions de non-utilisation et des intérêts en lien avec les tirages réalisés augmentent le taux d'intérêt effectif de la dette.

Pour compléter ses moyens de financement à court terme, la Société réfléchit à la mise en place d'un programme d'émission de titres de créances négociables à court terme.

Le Groupe S.B.M. dispose par ailleurs de facilités de découvert autorisé pour 5 millions d'euros, montant non utilisé en date du 30 septembre 2018.

L'état des lignes de crédits et découverts confirmés se présente comme suit au 30 septembre 2018 :

<i>(en milliers d'euros)</i>	Disponibles	Utilisés	Non utilisés
Ouverture de crédit à taux variables	230 000	156 800	73 200
Découverts confirmés	5 000		5 000
TOTAL	235 000	156 800	78 200
ANALYSE PAR ECHEANCES DE REMBOURSEMENT			
Échéances à moins d'un an	5 000		5 000
Échéances de un à cinq ans	158 400	139 300	54 900
Échéances à plus de cinq ans	71 600	17 500	18 300

NOTE 13 – AVANTAGES DU PERSONNEL

Principe comptable :

Les avantages offerts par le Groupe S.B.M. à ses salariés et retraités (engagements au titre des retraites, indemnités de départ et médailles du travail, déterminés en fonction des conventions et accords collectifs applicables) sont comptabilisés conformément à la norme IAS 19 révisée "Avantages du personnel" (méthode des "unités de crédit projetées").

Ces engagements ne sont pas financés par des actifs de régime.

Les paiements aux régimes de prestations à cotisations définies sont comptabilisés en charges lorsqu'ils sont dus.

Les engagements du Groupe S.B.M. en matière de retraites et indemnités assimilées pour les régimes à prestations définies sont comptabilisés sur la base d'une évaluation actuarielle des droits potentiels acquis par les salariés et retraités, selon la méthode des unités de crédit projetées, et seraient diminués, le cas échéant, de l'évaluation des fonds disponibles.

Ces estimations, effectuées à chaque clôture, tiennent compte notamment d'hypothèses d'espérance de vie, de rotation des effectifs, d'évolution des salaires et d'une actualisation des sommes à verser.

Des écarts actuariels sont constatés à chaque estimation. Ceux-ci proviennent des changements d'hypothèses actuarielles et des écarts d'expérience. Ils sont suivis en capitaux propres et n'impactent pas le compte de résultat.

Sont en revanche comptabilisés sous la rubrique « charges de personnel » le coût des services rendus et la charge d'intérêt de la période.

Le tableau de variation du semestre relatif aux avantages du personnel se présente ainsi :

en milliers d'euros	31 mars 2018	Charge de la période	Versements	Ecart actuariels	30 septembre 2018
Indemnités de départ	36 061	1 182	-1 397	-1 129	34 718
Engagements de retraite	12 749	88	-440	-318	12 079
Médailles du travail	170	10	-14		166
TOTAL	48 980	1 280	-1 851	-1 446	46 963

Les hypothèses actuarielles retenues au 30 septembre 2018 sont :

- âge moyen de départ à la retraite : 62 ans ;
- taux de revalorisation : salaires 2,8% à 3,40 % suivant les catégories - rentes 2,5 % ;
- probabilité de présence dans la société au terme : taux de rotation du personnel par statut ;
- taux d'actualisation : taux déterminé sur la base d'un indice IBoxx correspondant au taux d'obligation d'entreprise privée de la zone euro de notation AA et de maturité 10 ans et plus (1,54 %) ;
- tables d'espérance de vie : T68 2008/2010 pour les indemnités de départ – TGF05 pour les engagements de retraite.

L'évolution de l'engagement actuariel se décompose comme suit :

en milliers d'euros	1er Semestre 2018/2019
ENGAGEMENT ACTUARIEL A L'OUVERTURE DE L'EXERCICE (COMPTABILISE AU BILAN)	48 980
Coût des services rendus	939
Charge d'intérêt	341
Prestations versées	-1 851
(Gains) / Pertes actuariels reconnus sur l'exercice	-1 446
ENGAGEMENT ACTUARIEL A LA CLOTURE DE L'EXERCICE (COMPTABILISE AU BILAN)	46 963
Solde des écarts actuariels reconnus en capitaux propres à l'ouverture	19 871
(Gains) / Pertes actuariels reconnus sur l'exercice en capitaux propres	-1 446
Solde des écarts actuariels reconnus en capitaux propres à la clôture	18 425

La charge du semestre est constituée des éléments suivants :

en milliers d'euros	1er Semestre 2018/2019
Coût des services rendus	939
Charge d'intérêt	341
CHARGE DE L'EXERCICE	1 280

Analyse de la sensibilité de la provision aux variations de taux d'actualisation :

en milliers d'euros	1er Semestre 2018/2019
ENGAGEMENT ACTUARIEL A LA CLOTURE DE L'EXERCICE	46 963
ENGAGEMENT ACTUARIEL A LA CLOTURE DE L'EXERCICE avec taux d'actualisation minoré de 0,5 %	49 612
Ecart	2 649
% de variation	6%
ENGAGEMENT ACTUARIEL A LA CLOTURE DE L'EXERCICE avec taux d'actualisation majoré de 0,5 %	44 541
Ecart	-2 422
% de variation	-5%

Analyse de la constitution des écarts actuariels :

en milliers d'euros	1er Semestre 2018/2019
(Gains) / Pertes actuariels générés sur l'exercice	-1 446
dont (Gains) / Pertes actuariels liés aux hypothèses démographiques	-626
dont (Gains) / Pertes actuariels liés aux hypothèses financières	-820

NOTE 14 – PROVISIONS

Principe comptable :

Les provisions sont comptabilisées lorsque le Groupe S.B.M. a une obligation actuelle, résultant d'un fait générateur passé, qui entraînera probablement une sortie d'avantages économiques pouvant être raisonnablement estimée.

Le montant comptabilisé en provision est la meilleure estimation de la dépense nécessaire à l'extinction de l'obligation actuelle à la date de clôture, et est actualisé lorsque l'effet est significatif.

La variation du poste des provisions à caractère non courant, au cours du 1^{er} semestre de l'exercice 2018/2019, est constituée des éléments suivants :

en milliers d'euros	31 mars 2018	Dotation	Reprise utilisée	Reprise non utilisée	Reclassement et autres variations	30 septembre 2018
PROVISIONS A CARACTERE NON COURANT						
Litiges	5 097	520	-13	-40		5 564
Autres risques	1 954	291	-168			2 077
Charges						
TOTAL	7 051	811	-181	-40	0	7 641

Les provisions à caractère non courant sont essentiellement composées de litiges avec le personnel.

La variation du poste des provisions à caractère courant, au cours du 1^{er} semestre de l'exercice 2018/2019, est constituée des éléments suivants :

en milliers d'euros	31 mars 2018	Dotation	Reprise utilisée	Reprise non utilisée	Reclassement et autres variations	30 septembre 2018
PROVISIONS A CARACTERE COURANT						
Litiges						
Autres risques	483	170	-144			509
Charges						
TOTAL	483	170	-144			509

Les provisions à caractère courant sont essentiellement composées de risques commerciaux et de risques sociaux.

NOTE 15 – AUTRES PASSIFS A CARACTERE NON COURANT

Principe comptable :

Les subventions accordées au Groupe S.B.M. pour le financement d'investissements sont classées au passif du bilan sous la rubrique « Autres passifs à caractère non courant ». Elles sont réintégrées en résultat au même rythme que les amortissements pour dépréciation des immobilisations qu'elles permettent de financer.

en milliers d'euros	31 mars 2018	30 septembre 2018
Produits constatés d'avance à plus d'un an	124 871	165 304
Subvention d'investissement	5 631	5 348
TOTAL	130 502	170 652

La rubrique "Produits constatés d'avance à plus d'un an" est constituée de la part à plus d'un an des loyers, des indemnités de droits au bail et d'autres produits perçus d'avance par le Groupe S.B.M., et notamment des droits au bail perçus au titre des baux consentis dans le cadre du projet immobilier de rénovation de l'Hôtel de Paris et de développement du complexe immobilier One Monte-Carlo, dont le produit sera repris en résultat de façon linéaire sur la durée des baux à compter de la mise en service desdits projets.

L'augmentation des produits constatés d'avance au cours du semestre résulte principalement des facturations réalisées sur le semestre pour un montant de 55,3 millions d'euros hors taxes, partiellement compensée par le transfert en « Autres créditeurs » des droits aux baux qui seront repris en résultat au cours des 12 prochains mois, compte tenu des mises en services attendues desdits projets d'ici la fin de l'exercice en cours.

Par ailleurs, dans le cadre de la rénovation de la Salle Garnier de l'Opéra de Monte-Carlo, achevée en septembre 2005 pour un montant de 26 126 milliers d'euros, le Groupe S.B.M. a perçu du Gouvernement Princier une participation au financement sous forme de subvention d'investissements, pour un montant total de 17 535 milliers d'euros. La réintégration en résultat de cette subvention intervenant au même rythme que l'amortissement pour dépréciation des biens qu'elle sert à financer, un produit de 283 milliers d'euros a été comptabilisé en résultat au cours du 1^{er} semestre de l'exercice 2018/2019.

Le solde de la subvention à reprendre au cours des exercices à venir, soit 5 913 milliers d'euros, se décompose en :

- 565 milliers d'euros à reprendre sur les douze prochains mois, présentés dans la rubrique "Autres créditeurs - compte de régularisation" ;
- 5 348 milliers d'euros à reprendre au cours des exercices 2019/2020 et suivants (rubrique "Autres passifs à caractère non courant").

NOTE 16 – FOURNISSEURS

en milliers d'euros	31 mars 2018	30 septembre 2018
Dettes fournisseurs	10 202	13 600
Factures non parvenues	13 049	18 363
TOTAL	23 250	31 962

L'augmentation des dettes fournisseurs s'explique principalement par le niveau d'activité enregistré au cours de la saison estivale.

NOTE 17 – PASSIFS SUR CONTRATS

Comme indiqué en note 2.1.1 – « Evolution du référentiel comptable », les dettes au titre du programme de fidélité, auparavant comptabilisées en « Autres dettes d'exploitation » sont maintenant comptabilisées en « Passifs sur contrats » conformément à la norme IFRS 15.

Les avances et acomptes des clients du secteur hôtelier ainsi que la dette relative aux jackpots progressifs des appareils automatiques, comptabilisés en « Autres créditeurs » au 31 mars 2018, sont également comptabilisés en « Passifs sur contrats » à compter du 30 septembre 2018.

en milliers d'euros	31 mars 2018	30 septembre 2018
Avances et acomptes clients		17 202
Programmes de fidélité		4 608
Autres passifs sur contrats		1 242
TOTAL		23 052

NOTE 18 – AUTRES CREDITEURS

en milliers d'euros	31 mars 2018	30 septembre 2018
Dépôts reçus (1)	49 698	30 027
Dettes fiscales et sociales (2)	82 294	95 514
Autres dettes d'exploitation (3)	9 422	8 449
Dettes sur immobilisations (4)	55 146	28 325
Autres dettes	4 143	3 783
Comptes de régularisation (5)	15 415	23 718
TOTAL	216 118	189 815

- (1) Les dépôts reçus au 30 septembre 2018 concernent principalement les dépôts effectués par les clients jeux. La variation par rapport au 31 mars 2018 est liée au reclassement en Passifs sur contrats des avances et acomptes reçus des clients du secteur hôtelier (voir note 17 – « Passifs sur contrats »).
- (2) La variation des dettes fiscales et sociales au 30 septembre 2018 s'explique principalement par la croissance d'activité du secteur jeux au cours du premier semestre de l'exercice 2018/2019, ayant pour conséquence une augmentation de la dette relative à la redevance des jeux et une augmentation des dettes sociales.
- (3) La variation des autres dettes d'exploitation au 30 septembre 2018 s'explique par le reclassement en Passifs sur contrats de la dette sur les jackpots progressifs des appareils automatiques pour un montant de 1,2 million d'euros.
- (4) Les dettes sur immobilisations au 30 septembre 2018 concernent principalement les deux projets immobiliers en cours au cœur de Monte-Carlo. La variation de ce poste est relative aux situations d'avancement des travaux.
- (5) La variation des comptes de régularisation au 30 septembre 2018 s'explique principalement par le reclassement en « Autres créditeurs » des droits aux baux perçus au titre des baux consentis dans le cadre du projet immobilier de rénovation de l'Hôtel de Paris et de développement du complexe immobilier One Monte-Carlo pour la part qui sera reconnue en résultat au cours des 12 prochains mois. Cette augmentation est partiellement compensée par le reclassement en passifs sur contrats des dettes liées au nouveau programme de fidélité en « Passifs sur contrats » au 30 septembre 2018 (voir note 17 – « Passifs sur contrats »).

NOTES SUR LE COMPTE DE RÉSULTAT CONSOLIDÉ

NOTE 19 – PRODUITS DES ACTIVITES ORDINAIRES

Principe comptable

A l'exception du chiffre d'affaires du secteur locatif, l'ensemble du chiffre d'affaires du Groupe S.B.M. entre dans le champ de la norme IFRS 15 – « Produit des activités ordinaires tirés de contrats conclus avec des clients ». Ainsi, les produits des activités ordinaires sont comptabilisés lors du transfert du contrôle du bien et/ou service au client, soit en continu, soit à une date donnée. Les avantages attribués au client sont considérés comme des obligations de performance satisfaites au moment de la consommation par le client desdits avantages. En conséquence, le chiffre d'affaires afférent est différé et reconnu en chiffre d'affaires au rythme de la consommation.

Le chiffre d'affaires est évalué au montant de la contrepartie reçue ou à recevoir en échange de la fourniture du bien ou du service fourni au client, nette des remises commerciales ou rabais et des taxes relatives aux ventes.

Pour ce qui concerne le secteur des jeux, le chiffre d'affaires est constitué du montant net des recettes de jeux de table et des appareils automatiques, augmenté de la recette des cartes d'entrées dans les salons, des commissions de change et, depuis le 1^{er} juin 2014, du chiffre d'affaires relatif à l'exploitation de la restauration au sein des Casinos. Les redevances sur la recette brute des jeux sont inscrites sur la rubrique « Impôts, taxes et versements assimilés ».

Le chiffre d'affaires du secteur hôtelier correspond aux recettes hors taxes et, le cas échéant, hors service réparti au personnel.

Conformément à IAS 17 – « Contrats de location », le chiffre d'affaires du secteur locatif est comptabilisé en produits de façon linéaire sur la durée du contrat de location.

en milliers d'euros	31 mars 2018	30 septembre 2017	30 septembre 2018
ANALYSE PAR SECTEURS D'ACTIVITE			
Secteur jeux	200 677	106 662	134 123
Secteur hôtelier	234 676	164 918	181 853
Secteur locatif	40 933	21 200	23 199
Autres	13 547	9 514	9 989
Cessions internes	-15 244	-9 398	-9 135
TOTAL	474 589	292 895	340 028

Comme indiqué en note 2.1.1 – « Evolution du référentiel comptable », le Groupe S.B.M applique à partir du 1^{er} avril 2018 la norme IFRS 15 – « Produits des activités ordinaires tirés de contrats conclus avec les clients ». Compte tenu des impacts limités de la 1^{ère} application d'IFRS 15, le Groupe a opté pour la méthode de transition simplifiée qui consiste à ne pas retraiter les exercices précédents. Le détail des impacts de la 1^{ère} application d'IFRS 15 sur le chiffre d'affaires du Groupe S.B.M. est présenté en note 34 – « Première application de la norme IFRS 15 ».

NOTE 20 – CHARGES DE PERSONNEL

Principe comptable

Les frais de personnel sont présentés hors service pour le personnel du secteur hôtelier rémunéré à la masse, et déduction faite des pourboires collectés auprès de la clientèle pour le secteur jeux.

Les principes comptables relatifs aux avantages du personnel sont décrits en note 13.

en milliers d'euros	31 mars 2018	30 septembre 2017	30 septembre 2018
CHARGES DE PERSONNEL			
Salaires et traitements	163 051	81 494	91 801
Charges sociales et autres charges assimilées	78 705	44 808	45 656
Avantages du personnel	2 561	1 184	1 280
TOTAL	244 317	127 486	138 737

Les charges de personnel du premier semestre 2018/2019 sont en augmentation de 11,3 millions d'euros par rapport à la même période de l'exercice précédent.

Cette augmentation se décompose comme suit :

- hausse des frais de personnel du secteur jeux de 4,7 millions d'euros, en relation avec l'évolution favorable de l'activité ;
- hausse des frais de personnel du secteur hôtelier pour un montant de 5,3 millions d'euros, en relation avec l'évolution favorable de l'activité, les ouvertures d'établissements (Coya) ou les réouvertures dans le cadre de l'avancement des travaux de l'Hôtel de Paris (Le Grill, Louis XV) ;
- hausse des frais de personnel relatif au plan de sureté engagé pour 1 million d'euros avec l'embauche de personnels qui assurent des prestations qui étaient précédemment externalisées ;
- hausse des frais de personnel des autres secteurs pour un montant de 2 millions d'euros
- baisse des provisions pour litiges avec le personnel de 1,8 million d'euros.

Le poste des avantages au personnel correspond à la charge de l'exercice au titre des avantages au personnel présenté en note 13.

NOTE 21 – AUTRES PRODUITS ET CHARGES OPERATIONNELS

en milliers d'euros	31 mars 2018	30 septembre 2017	30 septembre 2018
COUT NET DEPRECIATION DE L'ACTIF COURANT			
Pertes sur créances irrécouvrables	-3 835	-45	-323
Reprises de provisions antérieurement constituées	6 759	379	834
Provisions pour dépréciation constatées sur la période	-4 915	-2 393	-5 880
TOTAL COUT NET DEPRECIATION DE L'ACTIF COURANT	-1 992	-2 060	-5 369
RESULTAT SUR CESSIONS ET SORTIES D'ACTIFS CORP. & INCORPORELS			
Produits de cession	645	53	107
Valeurs nettes des cessions et sorties d'actifs	-912	-126	-152
RESULTAT SUR SORTIES D'ACTIFS CORPORELS & INCORPORELS	-267	-73	-45
QUOTE-PART SUBVENTION INVESTISSEMENT INSCRITE EN RESULTAT	567	285	283
AUTRES PRODUITS	5 531	821	326
AUTRES CHARGES	-5 467	-2 806	-2 261
TOTAL AUTRES PRODUITS/CHARGES OPERATIONNELS	-1 628	-3 832	-7 066

NOTE 22 – RESULTAT OPERATIONNEL

La notion de résultat opérationnel par secteur est déterminée sur la base du chiffre d'affaires du secteur déduction faite des charges et amortissements directement imputables.

La nature des frais centraux non affectés aux secteurs opérationnels est précisée en note 27 – « Informations sectorielles ».

en milliers d'euros	31 mars 2018	30 septembre 2017	30 septembre 2018
ANALYSE PAR SECTEURS D'ACTIVITE			
Secteur jeux	-14 788	-10 194	6 326
Secteur hôtelier	-5 053	26 137	30 547
Secteur locatif	23 393	13 048	13 776
Autres (dont frais centraux non affectés aux secteurs opérationnels)	-30 669	-12 765	-13 708
TOTAL	-27 117	16 226	36 941

Les résultats sectoriels du premier semestre de l'exercice 2018/2019 prennent en compte une modification d'imputation sectorielle de certains frais qui, au premier semestre de l'exercice précédent, étaient imputés en totalité au secteur jeux. Ces frais correspondent aux frais de personnel des équipes des services techniques, des services d'entretien et des services environnement/jardins appelés à intervenir dans l'ensemble du Resort. La nouvelle affectation de ces frais, comptabilisée pour la première fois dans les comptes annuels de l'exercice clos le 31 mars 2018, a pour objectif d'affecter à chaque secteur le coût des moyens qui lui sont dédiés.

Afin de permettre une bonne analyse de l'évolution des résultats sectoriels sur le premier semestre de l'exercice, le tableau ci-dessous présente les informations proforma au 31 septembre 2017 avec une charge supplémentaire de 1,5 million d'euros pour le secteur hôtelier et 0,3 million d'euros pour le secteur locatif, et un allègement de charge de 1,8 million d'euros pour le secteur jeux :

en milliers d'euros	31 mars 2018	30 septembre 2017 PRO FORMA	30 septembre 2018
ANALYSE PAR SECTEURS D'ACTIVITE			
Secteur jeux	-14 788	-8 407	6 326
Secteur hôtelier	-5 053	24 643	30 547
Secteur locatif	23 393	12 755	13 776
Autres (dont frais centraux non affectés aux secteurs opérationnels)	-30 669	-12 765	-13 708
TOTAL	-27 117	16 226	36 941

NOTE 23 – PRODUITS ET CHARGES FINANCIERS

en milliers d'euros	31 mars 2018	30 septembre 2017	30 septembre 2018
Produits perçus (1)	11	11	5
Variation juste valeur des valeurs mobilières de placement	-7	-7	
TOTAL PRODUITS DE TRESORERIE ET EQUIVALENTS	4	4	5
Charges et intérêts versés	-529	-248	-256
Variation juste valeur des instruments dérivés de taux	409	190	245
TOTAL COUT DE L'ENDETTEMENT FINANCIER BRUT	-120	-58	-11
Différences de change	25	33	23
Résultat sur dérivés de change			
Variation juste valeur des instruments dérivés de change			
Plus-values de cession actifs financiers disponibles à la vente			
Dividendes perçus			
Variation juste valeur des actifs financiers et dérivés actions			
Autres	252	141	61
TOTAL AUTRES PRODUITS/CHARGES FINANCIERS	277	174	84

(1) correspond aux produits perçus sur les placements effectués (dépôts à terme et valeurs mobilières de placement)

NOTE 24 – CHARGES D'IMPÔTS

La Société réalisant moins de 25 % de son chiffre d'affaires en dehors de la Principauté de Monaco, il n'est pas constaté d'impôt courant sur le résultat à l'exception de celui afférent aux activités exercées sur le territoire français. De ce fait, il n'y a pas d'impôt différé pour l'ensemble des différences temporaires entre les valeurs fiscales et comptables des actifs et passifs au bilan consolidé.

AUTRES NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

NOTE 25 – EFFECTIFS

Les effectifs moyens des sociétés consolidées s'établissent comme suit :

	31 mars 2018	30 septembre 2017	30 septembre 2018
Cadres	707	706	711
Agents de maîtrise et Employés	3 506	3 775	3 892
TOTAL	4 213	4 481	4 603

NOTE 26 – INSTRUMENTS FINANCIERS

Principe comptable

Le Groupe S.B.M. peut utiliser des instruments financiers pour gérer et réduire son exposition aux risques de variation de cours de change, de taux d'intérêt ou de cours d'actions.

Les instruments dérivés sont évalués à leur juste valeur et toutes les variations de juste valeur sont comptabilisées en résultat de la période au cours de laquelle elles interviennent, et présentées au bilan sous les rubriques « Autres actifs financiers courants » ou « Passifs financiers courants ».

Les instruments dérivés qui seraient qualifiés d'instruments de couverture au sens comptable sont évalués conformément aux critères de la comptabilité de couverture de la norme IAS 39. La part des variations de valeur des éléments couverts, qui est relative à la couverture de juste valeur, est également comptabilisée en résultat de la période.

Instruments de taux

Compte tenu de l'évolution attendue de son endettement net, le Groupe S.B.M. a mis en place en novembre 2014 un instrument de taux permettant de limiter le coût de sa dette future et les fluctuations provenant de la volatilité des taux d'intérêts.

Cet instrument, qui porte sur un montant notionnel de 100 millions d'euros, est un swap du taux Euribor 1 mois contre un taux fixe annuel de 0,116 % jusqu'au terme du contrat en novembre 2018.

Au 30 septembre 2018, la juste valeur de cet instrument de taux s'établit à - 82 milliers d'euros contre - 327 milliers d'euros au 31 mars 2018.

NOTE 27 – INFORMATIONS SECTORIELLES

L'information sectorielle est présentée par secteur d'activité, et il n'est pas établi de segmentation géographique, le Groupe S.B.M. opérant uniquement en Principauté de Monaco et sur les communes limitrophes du territoire français.

Le Groupe S.B.M. a identifié quatre secteurs d'activité :

- le secteur jeux qui regroupe l'exploitation des jeux de table (jeux européens et jeux américains) et des appareils automatiques, au Casino de Monte-Carlo, au Casino Café de Paris, au Sun Casino et au Bay Casino. Tous ces établissements sont situés en Principauté de Monaco. Les jeux de table au Casino Café de Paris ont été mis en exploitation le 25 mars 2016. L'exploitation de la restauration au sein du Casino est également rattachée au secteur jeux ;
- le secteur hôtelier qui comprend l'ensemble des activités d'hébergement et de restauration, les prestations thermales et balnéaires, ainsi que toutes les prestations hôtelières annexes, délivrées dans les établissements suivants : Hôtel de Paris, Hôtel Hermitage, Monte-Carlo Bay Hotel & Resort, Café de Paris Monte-Carlo, Sporting Monte-Carlo, Thermes Marins Monte-Carlo, Le Méridien Beach Plaza, et Monte-Carlo Beach, tous ces établissements étant situés en Principauté de Monaco à l'exception du dernier, situé en territoire français ;
- le secteur locatif qui regroupe les activités de location de boutiques, vitrines et espaces de bureaux, et les locations des villas du Sporting et de la Vigie, ainsi que les activités des résidences hôtelières du Monte-Carlo Bay et du Balmoral ;
- le secteur autres activités qui comprend notamment l'exploitation du drugstore dans la galerie du Café de Paris Monte-Carlo et de la boutique située Place du Casino ainsi que des prestations de services et des redevances de licences de marques.

Les charges communes ou non directement imputables à l'un de ces quatre secteurs sont présentées sous la rubrique "Résultats non répartis". Il s'agit à la fois d'éléments :

- à caractère courant comme les dépenses de siège ou les dépenses occasionnées par des projets d'entreprise non immobilisables ;
- à caractère non courant comme les dépenses de contentieux ou d'affaires sociales, les mises au rebut d'actifs immobilisés, etc.

◆ *Produits des activités ordinaires par secteur*

Comme indiqué en note 2.1.1 – « Evolution du référentiel comptable », le Groupe S.B.M applique à partir du 1^{er} avril 2018 la norme IFRS 15 – « Produits des activités ordinaires tirés de contrats conclus avec les clients ». Compte tenu des impacts limités de la 1^{ère} application d'IFRS 15, le Groupe a opté pour la méthode de transition simplifiée qui consiste à ne pas retraiter les exercices précédents. Le détail des impacts de la 1^{ère} application d'IFRS 15 sur le chiffre d'affaires du Groupe S.B.M. est présenté en note 34 – « Première application de la norme IFRS 15 ».

en milliers d'euros		Secteur jeux	Secteur hôtelier	Secteur locatif	Secteur Autres activités	Total
PRODUITS DES ACTIVITES ORDINAIRES						
1er semestre 2017/2018	Produits avant éliminations intra-groupe	106 662	164 918	21 200	9 514	302 293
	Opérations intra-groupe	-2 121	-7 097	-130	-50	-9 398
	Produits des activités ordinaires	104 542	157 821	21 070	9 463	292 895
1er semestre 2018/2019	Produits avant éliminations intra-groupe	134 123	181 853	23 199	9 989	349 163
	Opérations intra-groupe	-2 247	-6 816		-72	-9 135
	Produits des activités ordinaires	131 876	175 038	23 199	9 917	340 028
variation n/n-1	montant	27 334	17 217	2 129	453	47 133
variation n/n-1	%	26,1%	10,9%	10,1%	4,8%	16,1%

◆ *Résultat opérationnel par secteur*

La notion de résultat opérationnel par secteur est déterminée sur la base du chiffre d'affaires du secteur déduction faite des charges opérationnelles courantes directement imputables. Les charges communes ou non directement imputables sont présentées sous la rubrique "Résultats non répartis".

Comme indiqué en note 22 – « Résultat opérationnel », les résultats sectoriels du premier semestre de l'exercice 2018/2019 prennent en compte une modification d'imputation sectorielle de certains frais qui, au premier semestre de l'exercice précédent, étaient imputés en totalité au secteur jeux. Ces frais correspondent aux frais de personnel des équipes des services techniques, des services d'entretien et des services environnement/jardins appelés à intervenir dans l'ensemble du Resort. La nouvelle affectation de ces frais, comptabilisée pour la première fois dans les comptes annuels de l'exercice clos le 31 mars 2018, a pour objectif d'affecter à chaque secteur le coût des moyens qui lui sont dédiés.

Les chiffres présentés au 30 septembre 2017 ne tiennent pas compte de cette affectation de 1,5 million d'euros imputée aux secteurs hôtelier et locatif, qui impacte favorablement le résultat opérationnel du secteur jeux, mais la note 22 présente les données sectorielles du 1^{er} semestre de l'exercice 2017/2018 retraitées proforma.

en milliers d'euros	Secteur jeux	Secteur hôtelier	Secteur locatif	Secteur Autres activités	Résultats non répartis	Total
RESULTAT OPERATIONNEL AVANT AMORTISSEMENTS						
1er semestre 2017/2018	-6 936	38 156	19 178	3 703	-13 181	40 920
1er semestre 2018/2019	9 622	41 862	19 922	4 313	-14 982	60 737
variation n/n-1 montant	16 558	3 706	744	610	-1 801	19 817
AMORTISSEMENTS						
1er semestre 2017/2018	-3 258	-12 019	-6 130	-747	-2 540	-24 694
1er semestre 2018/2019	-3 297	-11 315	-6 146	-945	-2 094	-23 797
variation n/n-1 montant	-39	704	-16	-199	447	897
RESULTAT OPERATIONNEL						
1er semestre 2017/2018	-10 194	26 137	13 048	2 956	-15 721	16 226
1er semestre 2018/2019	6 326	30 547	13 776	3 368	-17 076	36 941
variation n/n-1 montant	16 520	4 411	728	411	-1 354	20 715

◆ *Immobilisations corporelles et incorporelles par secteur*

en milliers d'euros	Secteur jeux	Secteur hôtelier	Secteur locatif	Secteur Autres activités	Services communs	Total
IMMOBILISATIONS NETTES						
au 31 mars 2018	51 324	451 255	352 381	25 474	35 675	916 109
au 30 septembre 2018	49 181	479 011	379 406	26 785	34 224	968 607
variation du semestre	-2 143	27 757	27 024	1 311	-1 451	52 498
INVESTISSEMENTS						
Exercice 2017/2018	2 573	96 388	87 785	9 798	2 658	199 202
1er semestre 2018/2019	1 148	39 178	33 171	2 256	693	76 447

NOTE 28 – RESULTAT PAR ACTION

	31 mars 2018	30 septembre 2017	30 septembre 2018
Nombre moyen pondéré d'actions	24 516 661	24 516 661	24 516 661
Résultat net par action (en euros)	-0,60	0,81	1,79
Résultat net dilué par action (en euros)	-0,60	0,81	1,79

NOTE 29 – ANALYSE DES VARIATIONS DE BESOIN EN FONDS DE ROULEMENT D'EXPLOITATION

La décomposition des variations du besoin en fonds de roulement d'exploitation se présente comme suit :

En milliers d'euros	Exercice 2017/2018	1er Semestre 2017/2018	1er Semestre 2018/2019
Variation de besoin en fonds de roulement			
Stocks note 7	-255	123	-168
Clients note 8	-210	-9 527	-38 531
Fournisseurs note 16	2 827	11 073	8 712
Autres créances et dettes note 9, 15 et 17	6 161	4 650	73 947
Total	8 522	6 319	43 960

NOTE 30 – PARTIES LIEES

Les informations relatives aux parties liées concernent les relations avec l'Etat monégasque, qui détient 64,21 % du capital de la Société au 30 septembre 2018, les relations avec des sociétés dont les mandataires sociaux sont administrateurs de la Société, les rémunérations des mandataires sociaux et organes de gestion de ladite Société et les relations avec Betelic Everest Group dont le Groupe S.B.M. détient 50 % du capital.

- Relations avec l'Etat monégasque

Tel qu'indiqué en note annexe 1 Informations générales, la Société s'est vu concéder par l'Etat le privilège exclusif d'exploiter les jeux sous les réserves, conditions et obligations d'un Cahier des Charges.

Ces obligations, contreparties du monopole concédé, sont définies par le contrat de concession et recouvrent notamment les domaines suivants :

- redevance annuelle sur les recettes brutes des jeux, soit 21 247 milliers d'euros pour le premier semestre de l'exercice 2018/2019. Conformément au Cahier des Charges, le taux de redevance a été porté de 13 à 15 % à compter du 1^{er} avril 2012 ;
- contribution à l'animation artistique et culturelle de la Principauté de Monaco, avec notamment l'apport de son concours financier aux dépenses de la saison lyrique et de ballets, et du Printemps des Arts, représentant une charge de 3 819 milliers d'euros au titre du premier semestre de l'exercice 2018/2019 ;
- participation à l'animation sportive de la Principauté de Monaco, avec l'allocation de budgets à diverses associations sportives, dont l'Automobile Club de Monaco, représentant une charge totale de 562 milliers d'euros au titre du premier semestre de l'exercice 2018/2019 ;
- domaine immobilier de la Société avec les dispositions décrites dans la note annexe 5 Immobilisations corporelles - paragraphe a - Régime juridique de certains biens immobiliers ;
- recrutement, formation et promotion de son personnel.

Par ailleurs, dans le cadre de la reprise du fonds de commerce de l'hôtel Méridien Beach Plaza, la Société Hôtelière du Larvotto, filiale à 98 % de la Société créée à cet effet, a succédé à une société du groupe Starman dans le cadre du contrat de location-gérance en vigueur avec le propriétaire, la Société Nationale de Financement.

- *Relations avec des sociétés liées*

Il est entretenu des relations d'affaires courantes avec des sociétés dont les mandataires sociaux sont administrateurs de la Société des Bains de Mer à savoir la Société Monégasque pour l'Exploitation du Tournoi de Tennis, la Société Anonyme Monégasque Dotta Immobilier, la société SCEA Fondugues Pradugues et la société Lochinvar Consulting L.L.C.

Les transactions entre la société mère, la Société des Bains de Mer, et ses filiales, qui sont des parties liées, ont été éliminées en consolidation.

- *Relations avec Betcliv Everest Group*

Avait été mis en place un contrat de licence qui permet au groupe Betcliv Everest Group de tirer profit, dans le domaine des jeux en ligne, de la notoriété et du prestige des marques et noms de domaine détenus par le Groupe S.B.M. Ce contrat de licence a pris fin au 31 décembre 2017.

Comme exposé dans les notes 3 et 6, le Groupe S.B.M. a par ailleurs participé au financement de Betcliv Everest Group par le biais d'avances en compte courant qui représentent 1,4 million d'euros au 30 septembre 2018.

- *Rémunération des mandataires sociaux et organes de gestion*

La rémunération globale et les avantages de toute nature versés aux mandataires sociaux et organes de gestion de la société mère, provenant de la société mère et de toutes les sociétés du Groupe, se sont élevés à 444 milliers d'euros au cours du 1er semestre de l'exercice 2018/2019.

<i>(en milliers d'euros)</i>	30 septembre 2017	30 septembre 2018
Rémunérations, avantages et indemnités de fonction	299	349
Tantièmes		
Jetons de présence	70	95
TOTAL	369	444

Les sommes versées ayant un nature d'indemnités de fonction, elles ne sont pas soumises à charges patronales.

NOTE 31 – ACTIFS ET PASSIFS EVENTUELS

Les informations présentées ci-après excluent les engagements de location, qui sont décrits distinctement en note 33.

en milliers d'euros	31 mars 2018	30 septembre 2018
ENGAGEMENTS DONNES		
Avals, cautions et garanties (1)	59 170	117 790
ENGAGEMENTS RECUS		
Actions déposées par les Administrateurs	157	157
Avals, cautions et garanties (2)	43 531	56 172
ENGAGEMENTS RECIPROQUES		
Commandes fermes d'investissement (3)	162 100	130 473
Autres commandes fermes (4)	19 612	18 242
Ouverture de crédit et découverts autorisés non utilisés	108 200	78 200

(1) les garanties données découlent essentiellement des obligations relatives à Betclac Everest Group au titre du cautionnement de financements bancaires et des obligations relatives au contrat de crédit, qui sont décrites dans le paragraphe ci-après.

(2) les engagements reçus sont constitués principalement des contre garanties obtenues dans le cadre des engagements donnés. Ces garanties sont également décrites dans le paragraphe ci-dessous.

(3) engagements passés dans le cadre des projets d'investissements.

(4) commandes d'achats de marchandises, matières premières, fournitures et services externes, passées auprès des fournisseurs.

Les engagements donnés sous la forme de cautions solidaires au titre des financements bancaires s'élèvent à 47,8 millions d'euros et concernent les opérations de financement précédemment réalisées, à savoir :

- en juillet 2017, la mise en place d'un crédit remboursable sur 5 ans de 21,3 millions d'euros, constituant globalement au 30 septembre 2018 un engagement de 17 millions d'euros ;
- en juin 2018, la mise en place d'un crédit remboursable sur 3 ans de 30,8 millions d'euros, constituant globalement au 30 septembre 2018 un engagement de 30,8 millions d'euros.

Les engagements reçus relatifs à Betclac Everest Group s'élèvent à un montant résiduel de 26,7 millions d'euros et sont constitués des contre-garanties obtenues dans le cadre des engagements au titre des opérations de financement. Les deux associés – le Groupe S.B.M. et Financière Lov – s'étant portés cautions solidaires en garantie des concours financiers ainsi consentis à Betclac Everest Group, et chacun des associés pouvant être appelé pour la totalité des engagements financiers, il a été instauré un mécanisme de contre-garanties réciproques entre les deux associés :

- garantie à première demande pour un montant maximum de 13 millions d'euros, à laquelle sont adossés des nantissements croisés de 16 455 titres Betclac Everest Group détenus par chacun d'entre eux pour les financements instaurés en 2017 ;
- garantie à première demande pour un montant maximum de 16,3 millions d'euros, à laquelle sont adossés des nantissements croisés de 18 500 titres Betclac Everest Group détenus par chacun d'entre eux pour les financements instaurés en 2018.

Contrat de crédit

Comme décrit en note 3.2 – « Financement des travaux de développement immobilier », la Société a contracté fin janvier 2017 des lignes de crédits auprès d'un pool bancaire, pour un montant total de 230 millions d'euros. Au 30 septembre 2018, la Société a effectué sept tirages, représentant un montant total de 156,8 millions d'euros. Le solde restant disponible figure en engagement hors-bilan.

La tranche B est assortie d'une garantie constituée par l'octroi d'un mandat irrévocable d'hypothéquer les villas du Sporting, dont la mise en place est intervenue le 12 octobre 2017. Cette garantie constitue au 30 septembre 2018 un engagement donné de 70 millions d'euros correspondant aux tirages sur la tranche B au 30 septembre 2018.

Les covenants financiers applicables au 30 septembre 2018 sont respectés. Ces covenants sont décrits en note annexe 3.2.

Détail des autres engagements et garanties donnés et reçus

Le Groupe S.B.M. poursuit une relation contractuelle à long terme avec la Société anonyme monégasque Fairmont Monte-Carlo pour la location de la salle de jeux du Sun Casino et la disposition d'un contingent de chambres au sein de l'Hôtel Fairmont Monte-Carlo.

Le contrat de location-gérance de l'hôtel Méridien Beach Plaza évoqué en note annexe 30 – « Relations avec l'Etat monégasque » comporte une clause d'indemnisation partielle de la Société Hôtelière du Larvotto au titre des investissements réalisés, en cas de rupture anticipée du bail ou en cas de non-renouvellement, correspondant à 45 % de 75 % de la valeur nette comptable des biens non amortis repris au précédent exploitant et à 45 % de la valeur nette comptable des biens non amortis acquis par la Société Hôtelière du Larvotto.

Ont été consentis par ailleurs des baux emphytéotiques :

Tiers preneurs concernés	Début de Bail	Fin de Bail
Société d'Investissements du Centre Cardio-Thoracique de Monaco après prorogation	31 janvier 1985	25 février 2043
Société Civile Immobilière Belle Époque	30 octobre 1995	29 octobre 2035
Société Port View Limited avec promesse unilatérale d'extension du bail jusqu'au 30 septembre 2105	25 avril 1996	30 septembre 2094

NOTE 32 – ECHEANCIER DES ACTIFS ET PASSIFS EVENTUELS

La nature des principaux engagements ci-dessous est présentée en note 31.

a) Obligations contractuelles

en milliers d'euros	Moins d'1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans	Total
PAIEMENTS DÛS PAR PERIODE				
Obligations d'achat irrévocables	148 065	597	53	148 715
TOTAL	148 065	597	53	148 715

b) Autres engagements

en milliers d'euros	Moins d'1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans	Total
ENGAGEMENTS DONNES				
Garanties et cautions données	20 010	80 280	17 500	117 790
TOTAL ENGAGEMENTS DONNES	20 010	80 280	17 500	117 790
ENGAGEMENTS RECUS				
Garanties et cautions reçues	28 153	27 925	252	56 330
TOTAL ENGAGEMENTS RECUS	28 153	27 925	252	56 330
ENGAGEMENTS RECIPROQUES				
Ouverture de crédit et découverts confirmés non utilisés	5 000	54 900	18 300	78 200
TOTAL ENGAGEMENTS RECIPROQUES	5 000	54 900	18 300	78 200

NOTE 33 – ENGAGEMENTS DE LOCATION

- Immobilisations en contrats de location-financement

Au 30 septembre 2018, les immobilisations en location-financement retraitées dans le bilan s'élèvent à 264 milliers d'euros en valeurs nettes, contre 272 milliers d'euros au 31 mars 2018. Il s'agit essentiellement de matériels bureautiques et informatiques.

L'échéancier des paiements actualisés relatifs aux contrats de location-financement se présente comme suit au 30 septembre 2018:

- dettes à moins d'un an	135 milliers d'euros
- dettes à plus d'un an et moins de cinq ans	100 milliers d'euros
- dettes à plus de cinq ans	néant
- total des paiements actualisés	235 milliers d'euros

- Locations simples

Au 30 septembre 2018, les montants des paiements futurs minimaux actualisés à payer au titre des contrats de location simple sont :

- dettes à moins d'un an	6 577 milliers d'euros
- dettes à plus d'un an et moins de cinq ans	29 055 milliers d'euros
- dettes à plus de cinq ans	126 milliers d'euros
- total des paiements actualisés	35 757 milliers d'euros

NOTE 34 – PREMIERE APPLICATION DE LA NORME IFRS 15

Comme indiqué en note 2.1.1 – « Evolution du référentiel comptable », le Groupe S.B.M. a opté pour la méthode de transition simplifiée concernant la première application de la norme IFRS 15.

Les tableaux ci-après présentent donc les impacts de la norme IFRS 15 sur le compte de résultat et le bilan du premier semestre de l'exercice 2018/2019 afin d'assurer une certaine comparabilité avec les comptes de l'exercice précédent. La norme IFRS 15 n'a pas d'impact sur le tableau des flux de trésorerie et le tableau de variation des capitaux propres.

Compte de résultat consolidé

en milliers d'euros		1er Semestre	1er Semestre	1er Semestre	1er Semestre	Exercice
		2018 / 2019	2018 / 2019	2018 / 2019	2017 / 2018	2017 / 2018
		PUBLIE AVEC IFRS 15	IMPACT IFRS 15	PROFORMA AVANT IFRS 15	PUBLIE AVANT IFRS 15	PUBLIE AVANT IFRS 15
Produits des activités ordinaires	Note 19	340 028	-1 999	342 028	292 897	474 589
dont secteur jeux		134 123	-3 061	137 184	106 662	200 677
dont secteur hôtelier		181 853		181 853	164 918	234 676
dont secteur locatif		23 199		23 199	21 200	40 933
dont autres		9 989		9 989	9 514	13 547
dont cessions internes		-9 135	1 061	-10 196	-9 398	-15 244
Achats consommés		-33 843		-33 843	-31 546	-52 359
Autres charges externes		-77 439	1 999	-79 439	-72 747	-122 400
Impôts, taxes et versements assimilés		-22 207		-22 207	-16 367	-31 796
Charges de personnel	Note 20	-138 737		-138 737	-127 485	-244 317
Amortissements	Notes 4 & 5	-23 797		-23 797	-24 694	-49 206
Autres produits et charges opérationnels	Note 21	-7 066		-7 066	-3 832	-1 628
Résultat opérationnel	Note 22	36 941		36 941	16 226	-27 117
Produits de trésorerie et équivalents de trésorerie		5		5	4	4
Coût de l'endettement financier brut		-11		-11	-58	-120
Coût de l'endettement financier net	Note 23	-6		-6	-54	-116
Autres produits et charges financiers	Note 23	84		84	174	277
Charges d'impôt	Note 24					
Quote-part dans le résultat net des sociétés mises en équivalence	Note 6	7 260		7 260	3 705	12 511
RESULTAT NET CONSOLIDE		44 279		44 279	20 051	-14 446
Part des intérêts minoritaires		-395		-395	-275	-150
RESULTAT NET CONSOLIDE PART DU GROUPE		43 884		43 884	19 776	-14 595
Nombre moyen pondéré d'actions		24 516 661		24 516 661	24 516 661	24 516 661
Résultat net par action (en euros)		1,79		1,79	0,81	-0,60
Résultat net dilué par action (en euros)		1,79		1,79	0,81	-0,60

Etat du résultat global

Résultat net consolidé		44 279		44 279	20 051	-14 446
<i>Autres éléments du résultat global qui ne seront pas reclassés en résultat:</i>						
- Variation des écarts actuariels sur engagements sociaux (IAS 19 révisée)	Note 13	1 446		1 446	583	213
- Résultat global des sociétés mises en équivalence	Note 6					
<i>Autres éléments du résultat global susceptibles d'être reclassés en résultat:</i>						
- Pertes et profits relatifs à la réévaluation d'actifs financiers disponibles à la vente (IAS 39)	Note 6					
- Résultat global des sociétés mises en équivalence	Note 6					
RESULTAT GLOBAL TOTAL		45 725		45 725	20 634	-14 413
dont résultat global part du groupe		45 330		45 330	20 360	-14 561
dont résultat global part des minoritaires		394		394	274	149

Deloitte & Associés

185, avenue Charles De Gaulle
92200 Neuilly-sur-Seine

Jean-Humbert CROCI

12, avenue de Fontvieille
98000 Principauté de Monaco

André GARINO

2, rue de la Lùjerneta
98000 Principauté de Monaco

**SOCIETE DES BAINS DE MER ET
DU CERCLE DES ETRANGERS A MONACO**

Société Anonyme

Place du Casino Monte-Carlo
MC 98000 – Principauté de Monaco

**Rapport de l’Auditeur contractuel et des Commissaires aux Comptes
sur l’information financière semestrielle 2018**

Période du 1^{er} avril au 30 septembre 2018

Aux Actionnaires,

En application de l’article L. 451-1-2 III du Code monétaire et financier, nous avons procédé à :

- l'examen limité des comptes semestriels consolidés de la Société des Bains de Mer et du Cercle des Etrangers à Monaco, relatifs à la période du 1er avril au 30 septembre 2018, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la vérification des informations données dans le rapport semestriel d’activité.

Ces comptes semestriels consolidés ont été établis sous la responsabilité du Conseil d’Administration. Il nous appartient, sur la base de notre examen limité, d'exprimer notre conclusion sur ces comptes.

I- Conclusion sur les comptes

Nous avons effectué notre examen limité selon la norme internationale 2410 de l'IAASB relative à l'examen limité d'informations financières intermédiaires effectué par l'auditeur de l'entité. Un examen limité consiste essentiellement à s'entretenir avec les membres de la direction en charge des aspects comptables et financiers et à mettre en œuvre des procédures analytiques. Ces travaux sont moins étendus que ceux requis pour un audit effectué selon les normes internationales d'audit. En conséquence, l'assurance que les comptes, pris dans leur ensemble, ne comportent pas d'anomalies significatives obtenue dans le cadre d'un examen limité est une assurance modérée, moins élevée que celle obtenue dans le cadre d'un audit.

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé d'anomalies significatives de nature à remettre en cause, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, la régularité et la sincérité des comptes semestriels consolidés et l'image fidèle qu'ils donnent du patrimoine et de la situation financière à la fin du semestre ainsi que du résultat du semestre écoulé de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

II- Vérification spécifique

Nous avons également procédé à la vérification des informations données dans le rapport semestriel d'activité commentant les comptes semestriels consolidés sur lesquels a porté notre examen limité. Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes semestriels consolidés.

Paris et Monaco, le 23 novembre 2018

L'Auditeur contractuel

Les Commissaires aux Comptes

Deloitte & Associés

Jean-Humbert CROCI

André GARINO

François-Xavier AMEYE

Attestation du responsable du rapport financier semestriel

« J'atteste, à ma connaissance, que les comptes complets pour le semestre écoulé sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation, et que le rapport semestriel d'activité présente un tableau fidèle des événements importants survenus pendant les six premiers mois de l'exercice, de leur incidence sur les comptes, des principales transactions entre parties liées ainsi qu'une description des principaux risques et des principales incertitudes pour les six mois restants de l'exercice. »

Monaco, le 23 novembre 2018.

Le Président-Délégué
Jean-Luc Biamonti

MONTE•CARLO
SOCIÉTÉ DES BAINS DE MER

SOCIÉTÉ DES BAINS DE MER
ET DU CERCLE DES ÉTRANGERS À MONACO

www.montecarlosbm.com

ISIN : MC0000031187